

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-troisième séance – Samedi 8 décembre 2007, à 20 h

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 20 h dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M^{me} Mary Pallante*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 novembre 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 8 décembre 2007, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

Le président. La pétition suivante a été déposée et sera renvoyée à la commission des pétitions:

- P-206, «Pour des Pâquis vivants, mais pas invivables!».

4. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2008 (PR-570 A/B/C)¹.

Suite du deuxième débat

Département de M. Manuel Tornare, conseiller administratif (suite).

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous reprenons notre débat sur le budget 2008 du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. Avant de passer la parole au magistrat responsable, je prie M^{me} Saez de bien vouloir donner lecture d'une lettre qui m'a été envoyée – au Palais Eynard, heureusement! – à près d'une centaine d'exemplaires, et où il m'est justement demandé d'en transmettre la teneur au Conseil municipal.

¹ Rapports, 2892.

Lecture de la lettre:

Genève, novembre 2007

Monsieur le président,

Par la présente, je vous fais part de ma déception et de mon indignation suite à la décision du Conseil administratif de supprimer dès 2008 la prestation municipale décidée par votre Conseil il y a fort longtemps en faveur des retraités et des handicapés les plus modestes.

Genève est une des villes les plus chères d'Europe et le Conseil municipal de l'époque avait pris une sage décision.

Cette suppression intervient à une période où se généralisent les bas salaires, où les Chambres fédérales décident une baisse des montants des retraites professionnelles. Elle est d'autant plus choquante que, pour 2006, la Ville de Genève annonce un boni de 47 millions de francs.

Monsieur le président, vous allez soumettre le budget à votre Conseil le 8 décembre, et c'est pourquoi je vous demande de réinscrire la dépense ordinairement prévue pour les prestations sociales de la Ville de Genève.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Monsieur le président, mes salutations distinguées.

P.-S. Je demande que cette lettre soit lue au début du budget 2008 du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Le président. Comme je le disais tout à l'heure, il s'agit d'une circulaire émanant d'un parti politique, qui demandait à toutes les personnes qui le désiraient de la renvoyer au président du Conseil municipal. Comme nous en avons reçu une centaine, j'ai pensé qu'il était normal d'en donner lecture dans cette enceinte.

Nous reprenons maintenant nos débats. Le magistrat ne souhaitant pas prendre la parole, je la donne aux deux rapporteurs: M^{me} Sumi, rapporteuse de la commission sociale et de la jeunesse, pour le budget du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et M. Burri, rapporteur de la commission des sports et de la sécurité, pour le budget du Service des sports.

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse de la commission sociale et de la jeunesse (S). L'examen du projet de budget 2008 par la commission sociale et de la jeunesse, qui a donné lieu à un rapport adressé à la commission des finances, a

nécessité un véritable marathon de cinq longues séances intenses au cours de plusieurs semaines d'affilée. Le délai était fort court – comme pour toutes les commissions spécialisées, certes – et la matière abondante et captivante. En outre, il convient de rappeler que nous avons étudié en parallèle les motions M-682, pour le maintien de l'action sociale en faveur des aîné-e-s et des personnes précarisées de la ville de Genève, et M-685, sur les mesures d'accompagnement à apporter à la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale. Bien que chacune de ces motions fasse l'objet d'un rapport ad hoc, j'insiste sur le fait qu'elles ont dû être traitées simultanément au projet de budget.

Nos travaux ont donc été intenses, également parce que la matière à étudier pour ce département est particulièrement vaste et importante, tant sur le fond qu'en raison de la proportion du budget total de la Ville – plus du quart – qu'elle représente. Les missions liées à la petite enfance, aux écoles et institutions pour l'enfance, à la jeunesse, aux prestations sociales, aux espaces verts et à l'environnement, aux pompes funèbres et cimetières ont fait l'objet de notre grand intérêt et de nos questionnements.

Au nom de la commission sociale et de la jeunesse, je remercie notre fidèle procès-verbaliste, M^{me} Jacqueline Meyer, ainsi que toute l'équipe du secrétariat du Conseil municipal qui nous a grandement aidés dans notre tâche par ses conseils, son professionnalisme et sa disponibilité. Je remercie également le magistrat M. Tornare, ses chefs de service et toutes les personnes auditionnées, qui nous ont apporté moult précisions et compléments d'information dont nous avions besoin.

Page 67, cellule 5003000, Patrimoine et périscolaire – Ecoles, groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.

Le président. Nous avons reçu un amendement de la commission des finances qui demande une augmentation de 50 000 francs en vue de l'achat de livres pour les promotions.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Nous avons constaté, à la lecture des comptes 2006 de la Ville de Genève, que les élèves de la 2^e à la 5^e année primaire ne recevaient plus de livre aux promotions en fin d'année scolaire. Or c'est à leur âge qu'il faut les encourager à lire en leur donnant un livre bien à eux. Nous demandons donc d'ajouter une certaine somme au budget, afin que, dans ces degrés scolaires, comme en 1^{re} enfantine, 2^e enfantine et 1^{re} primaire, les enfants reçoivent un livre aux promotions.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 48 oui contre 23 non.

Page 69, cellule 5004000, Espaces verts et environnement, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Festival des arbres en lumière, page 17 des subventions).

Le président. L'amendement suivant émane également de la commission des finances; il demande une diminution de 100 000 francs de la subvention destinée au Festival des arbres en lumière.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 58 non contre 17 oui.

Page 71, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Association 360, page 18 des subventions).

Le président. L'amendement suivant a été déposé par le groupe A gauche toute!, le groupe socialiste et le groupe des Verts. Il demande une augmentation de 30 000 francs de la subvention accordée à l'Association 360, avec la justification suivante: « La subvention avait été diminuée sous prétexte qu'elle passait sous la responsabilité de l'Etat. Or tel n'est pas le cas, et l'Alternative entend corriger cette situation. Cet amendement sera compensé par un supplément de recettes sur l'Eurofoot 2008.»

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Pourquoi rétablir une subvention de 30 000 francs à l'Association 360? Pour une raison très simple: le travail qu'elle fournit n'a pas d'équivalent à Genève. A l'heure actuelle, les associations genevoises dites LGBT, c'est-à-dire «lesbiennes, gays, bis et trans», ont le projet de se fédérer. Vous ne l'ignorez pas, je l'espère, chers collègues! Or l'Association 360 constitue vraiment la pierre d'angle indispensable pour la mise sur pied de cette fédération.

Elle est également très importante en raison des prestations qu'elle offre, car cette population fortement discriminée a des problèmes qui lui sont propres – mais pas seulement des problèmes, heureusement! – et l'Association 360 a justement un pôle dit «social» chargé de s'occuper des questions d'identité des personnes concernées, particulièrement des transsexuels. Vous n'ignorez pas que c'est une population particulièrement fragilisée, et cela pour de très nombreuses raisons. Si l'on commence à avoir conscience de ce qu'est l'homophobie, je pense que l'on ignore encore trop ce que peut être la transphobie, qui est une problématique très particulière dont, à Genève, seule l'Association 360 s'occupe, grâce à des personnes hautement compétentes. Cette association se charge donc

de missions que les services publics ne peuvent assumer, et il serait vraiment dommage de se passer de son aide.

En outre, nous entendons par notre amendement mettre fin à une véritable injustice subie par l'Association 360 alors qu'elle dépendait encore de l'Etat. A ce moment-là, elle recevait 98 000 francs par an; mais, en 2005, il a été décidé de réduire cette subvention de 50 000 francs – donc de moitié – puis tout à coup de la supprimer totalement. L'association a réussi alors à mobiliser largement la population genevoise – y compris les personnes qui n'étaient pas directement concernées par cette problématique – en faisant signer une pétition qui a heureusement permis le rétablissement d'une subvention de 50 000 francs et de sauver son pôle social.

Naturellement, comme toutes les associations qui œuvrent dans le social, celle-là a besoin de subventions. Même si elle mise d'abord sur un bénévolat très actif et hautement compétent, elle a aussi des employés permanents et a donc besoin de moyens financiers. Je rappelle qu'elle accomplit des missions dont la Ville, l'Etat et les services publics ne peuvent pas se charger.

Après le rétablissement de cette subvention de 50 000 francs, l'Association 360 a subi une autre injustice de la part du Département cantonal de la solidarité et de l'emploi, puisqu'elle a reçu dernièrement une lettre l'informant que sa subvention était à nouveau totalement supprimée. En trois ans, elle est donc passée d'une subvention de 98 000 francs à zéro – si l'on excepte les 7500 francs qui lui ont été donnés par les services de M. Longchamp après avoir été prélevés sur le droit des pauvres. Il y a là non seulement une injustice, mais aussi une offense! Comment peut-on accorder à une telle association une subvention unique prélevée sur le droit des pauvres? Si l'on songe à la teneur des discours de la droite sur la mendicité, cela revient presque à donner l'aumône à l'Association 360, en faisant fi de ses activités et du travail qu'elle effectue depuis des années! Tant pis pour les gens qui vont se retrouver sans encadrement! Tant pis pour toute la misère que cela peut générer et toutes les difficultés qui vont évidemment s'ensuivre!

Nous entendons donc mettre fin à cette injustice par l'octroi d'une subvention municipale annuelle de 55 000 francs à l'Association 360. Nous savons que le magistrat Manuel Tornare l'a plusieurs fois aidée en lui accordant des sommes tirées de son enveloppe personnelle, mais c'est une situation qui ne peut pas durer; je crois qu'il faut qu'elle soit inscrite au budget de la Ville de Genève.

Je tiens à rappeler – et j'insiste là-dessus – qu'une fédération des associations LGBT est déjà presque constituée, les assemblées générales des différentes associations qui la composent étant sur le point d'en valider les statuts. De nombreux projets communs d'envergure sont en train de voir le jour, dont certains en parte-

nariat avec l'Etat et la Ville – par exemple les assises contre l'homophobie – et un projet «santé mentale» palliera un certain nombre de manques en la matière.

Vous n'êtes pas sans savoir, Mesdames et Messieurs – et, si tel n'est pas le cas, je suis ravie de vous l'apprendre – que la population LGBT rencontre de nombreuses difficultés. Je pense notamment aux jeunes, mais pas seulement. Les jeunes, lorsqu'ils découvrent leur homosexualité ou s'interrogent sur leur orientation sexuelle, se retrouvent dans des situations parfois très difficiles: certains sont rejetés par leur famille, leur insertion professionnelle pose problème... Dans ce contexte, il y a sept fois plus de suicides chez les jeunes homosexuels que chez les autres, sans parler de toutes les pratiques à risque, au sujet desquelles les statistiques sont vraiment dramatiques.

La fédération dont j'ai parlé permettra la réalisation de projets vraiment utiles pour toute cette communauté, tout en donnant lieu à une véritable discussion entre associations membres. Un partenariat solide est donc en train de se constituer entre elles, à savoir Dialogai, l'Association 360, Lestime et une quatrième association appelée Think Out, formée par les étudiants et étudiantes de l'Université et des hautes écoles genevoises. L'Association 360 a toute sa place au sein de cette fédération, car elle a des compétences que les autres entités qui en font partie n'ont pas, et sans elle les projets communs ne pourraient aboutir ou rencontreraient d'énormes difficultés.

Par conséquent, il faut maintenant sortir cette association des difficultés dans lesquelles elle se débat et qui sont profondément injustes, en regard de tout le magnifique travail social qu'elle seule, je le répète, est capable d'accomplir. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie de voter cet amendement; je rappelle que nous avons tous voté la motion M-680 qui demandait, entre autres, l'organisation d'assises contre l'homophobie. Vous avez ce soir un signe fort à donner pour montrer que vous êtes tous hors des querelles partisans, conscients de la problématique et prêts à aider ces associations à s'organiser pour lutter ensemble. Je répète une fois de plus qu'elles accomplissent un travail dont elles seules peuvent se charger. Dans ce cadre, l'Association 360 mérite d'être un partenaire à part entière de la Ville de Genève et donc de recevoir une subvention solide, équitable et représentative. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Burri (R). Il est vrai que l'on ne peut pas nier les difficultés rencontrées quotidiennement par les personnes transsexuelles ou homosexuelles. Mais les radicaux n'accepteront pas cet amendement qui leur semble a priori injustifié. En effet, si j'en crois le projet de budget que nous avons sous les yeux, la ligne de l'Association 360 est exactement la même que les années précédentes, il n'y a donc pas de diminution de la subvention. Prétendre qu'il y a une injustice revient

donc à tromper le Conseil municipal. (*Remarques.*) Il y a peut-être une baisse si l'on compare avec les chiffres du budget 2006, mais pas avec ceux de 2007.

En outre, si nous voulions faire de la démagogie, nous pourrions éventuellement accepter cet amendement, puisqu'il sera financé par des recettes sur l'Euro-foot 2008. Mais qu'en sera-t-il alors en 2009? Je pense que cet argument-là n'est pas tout à fait correct non plus. Enfin, nous aimerions voir les associations concernées se fédérer un peu mieux, c'est pourquoi le groupe radical refusera cet amendement.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, nous venons d'entendre des choses intéressantes. Elles sont en partie vraies mais, malheureusement, la réalité n'a pas toujours été si rose que le prétend M^{me} Gaillard. En effet, il y a eu des conflits entre les associations dont elle a parlé – certains cas sont connus, il s'agit de mésententes qui ont duré assez longtemps. Je me réjouis d'apprendre aujourd'hui que la situation s'améliore, c'est une bonne nouvelle, mais il n'en a pas toujours été ainsi.

Mais ce que j'aimerais dire, c'est que je trouve injuste de placer sur un pied d'égalité une demande de subvention et la lutte contre l'homophobie. Vous direz à M^{me} Gaillard, Monsieur le président, qu'on peut ne pas être homophobe et lutter de toutes ses forces contre l'homophobie, tout en ne votant pas la subvention qu'elle demande pour cette association précise.

On peut imaginer que le pôle social de l'Association 360 intègre le cadre du projet de santé mentale monté par Dialogai, qui a un contrat de prestations avec l'Etat. Si je me rappelle bien, à une certaine époque, c'est d'ailleurs ce qui avait été proposé. Par conséquent, puisque les associations LGBT sont en train de se constituer en fédération, les libéraux considèrent que le financement de tels projets peut se faire à l'interne, entre les associations membres, sans demander à la collectivité publique un financement supplémentaire trop facile, l'Eurofoot 2008 devenant ainsi la nouvelle vache à lait de l'Alternative. (*Applaudissements.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je ne veux pas entrer dans le débat ouvert par M. Chevalier, et je lui laisse la responsabilité de parler de «réalité rose»... Ce que je peux dire, c'est que l'Association 360 était effectivement en difficulté ces deux dernières années. Je suis donc intervenu pour l'aider – je ne voulais pas le dire mais, après les propos tenus par M^{me} Gaillard, j'y suis bien obligé. J'ai prélevé sur les sommes à disposition des magistrats de quoi sauver cette association. Mais, si le Conseil municipal souhaite pérenniser une augmentation de sa subvention, c'est à vous de le décider, Mesdames et Messieurs!

Je pense que la mise sur pied d'une fédération des associations LGTB va dans le bon sens – pas seulement pour ce genre d'entités, d'ailleurs, mais également pour les groupements sportifs, par exemple. Mon département encourage ceux qui ont à peu près les mêmes missions à se fédérer. Cela permet d'amoindrir les coûts administratifs et d'être plus efficaces sur le terrain. Je me félicite donc de vos propos, Madame Gaillard!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 43 oui contre 35 non.

Page 71, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Lestime, page 19 des subventions).

Le président. L'amendement suivant émane des groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 25 000 francs de la subvention attribuée à Lestime (anciennement Centre femmes Nathalie Barney).

M. Alexandre Chevalier (L). J'interviens pour expliquer dans quel cadre les libéraux ont décidé de déposer cet amendement. Bien évidemment, nous reconnaissons le travail spécifique mené pour la lutte contre l'homophobie et les droits des gays et des lesbiennes. Ce n'est pas cela que nous remettons en cause ici. Notre amendement n'est donc ni une punition, ni un acte discriminatoire. Il est un signe pour montrer qu'une subvention n'est pas un blanc-seing.

Avec la nouvelle répartition des subventions entre la Ville et l'Etat, la Ville ne donne plus 25 000 francs à Lestime, mais 125 000 francs. Il nous semble qu'il est bon que ce genre d'associations – mais pas seulement elles – rendent des comptes à la collectivité quant à l'utilisation qu'elles font de l'argent public. C'est ce que fait Dialogai – je l'ai déjà dit lors du débat précédent à propos de son contrat de prestations avec l'Etat – qui reçoit une somme de 700 000 francs par an pour mener à bien un projet spécifique.

J'espère que le projet de fédération dont M^{me} Gaillard parlait tout à l'heure permettra d'y voir plus clair et d'oublier les tentatives malheureuses du passé pour la création d'un observatoire de l'homophobie. Car je répète qu'il y a eu pas mal de querelles entre les associations LGBT, même si certains les nient; elles n'étaient pas dues à une seule personne, mais aux représentants de plusieurs institutions.

Pour en revenir à la subvention municipale de 125 000 francs attribuée à Lestime, ce qui représente pour la Ville une augmentation de 100 000 francs, nous

demandons qu'elle soit diminuée de 25 000 francs pour montrer que, dans le cadre de la nouvelle fédération qui se met en place, il y a des économies à trouver grâce à un financement interne des projets. Les associations membres doivent discuter entre elles pour mieux se coordonner. Je ne veux pas que notre amendement soit compris comme un signe de défiance à l'égard de Lestime, mais bien au contraire comme une chance que nous lui donnons de mieux se réorganiser pour mener à bien ses activités. C'est pourquoi, chers collègues, je vous invite à voter cet amendement.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai bien entendu tout ce qui vient de se dire. Tout le monde sait, dans cette enceinte, à quel point je connais bien toutes les associations LGBT – ce n'est pas à M. Chevalier que je l'apprendrai – et j'ai l'impression que cette diminution de la subvention accordée à Lestime s'apparente à une vengeance. Ne comptez pas sur moi pour vous raconter les problèmes que Dialogai a rencontrés avec l'un de ses permanents, ni pour vous décrire les difficultés survenues entre cette association et Lestime, ainsi que d'autres détails encore plus croustillants. Quoi qu'en dise mon préopinant, Lestime a été à l'origine d'un certain nombre d'initiatives, dont notamment la mise sur pied d'un observatoire sur l'homophobie.

Les quatre associations LGBT qui travaillent à Genève ont constaté qu'il leur fallait se fédérer, ce qu'elles sont en train de faire. Baisser aujourd'hui les subventions qui leur sont octroyées reviendrait à freiner ce processus à mes yeux extrêmement important. Outre le fait que le Conseil municipal a voté la motion M-680 contre l'homophobie – je reconnais sa bonne volonté en la matière – il faut rappeler que, au moment de la répartition des subventions entre la Ville et le Canton, nous nous étions engagés à ne rien changer pour les deux ans à venir. Afin de permettre à ces quatre associations de se fédérer de manière harmonieuse, nous devons donc tenir parole. Si, dans deux ans, nous constatons qu'elles n'ont pas rempli les missions prévues, il faudra peut-être augmenter ou diminuer leurs subventions. Mais, aujourd'hui, ce n'est pas le moment!

Nous vivons dans une République qui prétend défendre l'égalité et se battre contre les discriminations, qui se veut moderne et ouverte d'esprit. Or, je ne peux m'empêcher de le penser, ce n'est pas par hasard que cet amendement stigmatise justement une association de femmes! Il se peut qu'il y ait parmi nous des esprits chagrins qui pensent que nous devons intervenir chaque fois que nous le voulons: pour ma part, je crois que nous devons intervenir chaque fois que nous le devons!

Comme je viens de le dire, la fédération des associations LGBT est en train de naître, et les quatre entités qui la constituent font un travail qui est à mon avis du ressort de l'Etat: il s'agit de permettre à toutes les personnes concernées, quelles

que soient les difficultés rencontrées, de vivre dignement. Nous reprenons donc le rôle dévolu à cette République: garantir l'égalité. Notre enceinte doit la défendre, et pas seulement entre hommes et femmes, mais aussi sur le plan des choix sexuels, des conditions sociales, etc. Or je n'entends sur les bancs d'en face que la volonté de diminuer encore et toujours les subventions qui permettent d'atteindre ces buts.

M. Chevalier a signalé que Dialogai reçoit une forte subvention, mais je n'ai jamais entendu personne la remettre en question! Est-ce parce que cette association s'occupe plutôt d'hommes que de femmes? Monsieur Chevalier, vous n'avez plus la légitimité pour parler au nom de Dialogai – moi non plus d'ailleurs, mais je peux m'exprimer au nom de la population genevoise qui m'a élue tout comme vous! Et je dis qu'il n'est pas juste de stigmatiser une population plus qu'une autre. Or, en voulant diminuer la subvention accordée à Lestime de manière absolument incompréhensible et sans aucune justification, vous faites tout simplement acte de discrimination! Je n'ai pas peur du mot! C'est une discrimination, je regrette de devoir le constater.

Si nous voulons répondre à l'attente de tous les citoyens et de toutes les citoyennes de la République genevoise, nous avons le devoir de dire et de redire l'égalité! Même si cela dérange certains qui nourrissent à son sujet quelques fantasmes, Lestime a le droit de participer à cet effort. Il s'agit de personnes qui font un travail social, et nous entendons bien – en tout cas sur les bancs d'A gauche toute! – que celui-ci soit respecté. Nous vous demandons donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de refuser cet amendement inique visant à diminuer la subvention accordée à Lestime. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Burri (R). Je pense que je n'ai pas tout compris... Il y a plutôt, me semble-t-il, une augmentation de la subvention accordée à Lestime par la Ville, puisqu'elle passe de 25 000 francs à 125 000 francs. Nous proposons simplement de la ramener à 100 000 francs. Comme cela a déjà été dit, il est juste que nous aidions les associations LGBT, mais pas forcément à ce point. En outre, M^{me} Wenger laisse entendre que Dialogai ne s'occuperait que d'hommes, mais je ne crois pas que ce soit le cas, puisque cette association annonce qu'elle aide des homosexuels aussi bien hommes que femmes, ainsi que des transsexuels.

J'ai visité le site internet de Lestime, qui propose plutôt des activités de loisirs: *speedating*, soirées, sauna, etc. A priori, cette association ressemble davantage à un club de gaies luronnes qu'à une entité qui vient en aide aux lesbiennes! Nous proposons donc de diminuer de 25 000 francs la subvention qui lui est attribuée par la Ville. Enfin, comme les autres groupes municipaux, les radicaux ont pris bonne note que les associations LGBT ont la volonté de se fédérer pour

apporter un meilleur soutien à la population homosexuelle, et que la Ville de Genève les y aidera.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je ne peux pas m'empêcher de répliquer aux radicaux! La stigmatisation des populations en difficulté, la discrimination, la répression systématique et la défense exclusive des nantis et des dominants ne sont pas, Messieurs les radicaux – dois-je vous le rappeler? – les valeurs fondatrices du Parti radical. Si ce parti, celui de la laïcité et de la modernité, n'est aujourd'hui plus que l'ombre de lui-même, c'est peut-être parce qu'il a abandonné les valeurs qui faisaient sa légitimité. Il suffit de considérer par exemple la défense de l'égalité. Or le discours qui nous est servi ce soir par les radicaux, en justifiant une discrimination sous un prétexte financier, est indigne de ce parti.

M. Grégory Baud (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je ne pouvais pas laisser passer les propos de M^{me} Wenger, et j'avoue que je suis un peu ému de prendre la parole après ce qu'elle vient de dire. Madame Wenger, la stigmatisation est de votre côté, ce soir! Il n'est pas du tout question, dans notre amendement, de dresser une communauté contre une autre, mais simplement d'accorder une certaine subvention à une association. Il ne s'agit pas du tout de respect d'une minorité ni d'acceptation des choix sexuels des autres! Pas du tout! Il est simplement question ici de l'utilisation des deniers publics.

J'aimerais que l'Alternative cesse de prétexter sans arrêt que nous voulons monter les gens les uns contre les autres. Ce n'est pas de cela que nous discutons ce soir! (*Applaudissements.*) Je vous rassure, Madame Wenger: les valeurs radicales nous tiennent toujours à cœur. Ce n'est cependant pas à ce point du débat budgétaire que nous les défendrons en tant que telles, puisque cet amendement est de nature pécuniaire et qu'il s'inscrit dans notre effort de distribuer au mieux les deniers publics. C'est tout ce que j'avais à dire. J'aimerais que la gauche cesse de continuellement mettre du pathos dans la discussion en pointant du doigt les bancs d'en face comme si nous étions les méchants. Cela devient insupportable! (*Applaudissements.*)

(M^{me} Salika Wenger demande la parole une troisième fois.)

Le président. Madame Wenger, je suis désolé, mais vous avez déjà parlé deux fois et vous ne pouvez pas répliquer.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 45 non contre 27 oui (1 abstention).

Page 71, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 366, Subventions accordées – personnes physiques (Prestations municipales, page 20 des subventions).

Le président. Nous traitons ici l'amendement déposé par le Conseil administratif, qui demande une augmentation de 10,3 millions de francs correspondant au rétablissement de la subvention «Prestations municipales» destinée aux aîné-e-s et aux personnes précarisées de la Ville de Genève.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons déjà mené une partie du débat sur les prestations municipales lorsque nous avons traité de la motion M-682 tout à l'heure. Néanmoins, j'aimerais vous répéter que le Conseil administratif a décidé de réinscrire ces 10,3 millions de francs au budget car, sur le plan juridique, nous sommes dans l'ambiguïté et le doute.

Certains nous reprocheront évidemment – ils l'ont d'ailleurs déjà fait – de n'avoir demandé un avis de droit qu'à la vingt-cinquième heure... Mais nous avons fait confiance à l'Etat. En tant que responsable du social en Ville de Genève, j'ai eu pour homologues au Canton d'abord Guy-Olivier Segond de 1999 à 2003, si ma mémoire est bonne, puis Pierre-François Unger et, à présent, François Longchamp. Or la Ville reçoit très souvent des directives du Conseil d'Etat, et jamais il ne nous vient à l'idée de ne pas lui faire confiance, de nous méfier et de remettre en question ce qu'il nous dit. Dans le cas présent, nous avons peut-être eu tort. Pendant des mois, nous avons cru ce que le Canton nous avait dit – et les associations aussi.

Comme je l'ai déjà signalé en commission, au moins de juillet 2007, j'ai réuni toutes les associations s'occupant des aîné-e-s et des prestataires de l'assurance invalidité (AI). A ce sujet, je rappelle que les prestations de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) en Ville de Genève concernent pour 60% des personnes à l'AVS et pour 40% des personnes à l'AI. J'ai donc convoqué les représentants de ces associations – l'Avivo, Pro Senectute et d'autres – au Palais Eynard avec mes collaboratrices et mes collaborateurs; à ce moment-là, tout le monde avait reconnu l'évidence: les prestations municipales seraient supprimées à partir du 1^{er} janvier 2008. C'était un état de fait, il n'y avait pas de contestation.

Mais au mois de septembre 2007, après avoir consulté des juristes – qui n'étaient pas des juristes de la couronne cantonale ou municipale! – A gauche toute!, l'Avivo et d'autres associations ont fait savoir qu'elles n'étaient pas d'accord avec la suppression de ces prestations et qu'il y avait des ambiguïtés, voire une faille juridique dans cette décision. D'ailleurs, la Confédération a beau donner des ordres, certains cantons et communes – Zurich et d'autres – passent

outre, ce qui semble prouver que les dispositions fédérales ne sont pas aussi rigoureuses que certains pourraient le prétendre en matière de suppression des prestations.

L'ancien conseiller d'Etat et ancien député Christian Grobet a donc émis un avis de droit dont les conclusions expriment certains doutes quant aux dispositions fédérales; il prétend que la Ville de Genève et les dix-sept communes du canton concernées ne peuvent pas supprimer aussi facilement que cela les prestations municipales complémentaires.

C'est pour ces raisons que le Conseil administratif a décidé de demander un avis de droit à l'externe. Nous nous sommes adressés à Jacques-André Schneider, l'un des meilleurs spécialistes du pays dans ce domaine juridique très pointu. Jacques-André Schneider, docteur en droit et chargé de cours à l'Université de Lausanne, est consulté par de nombreux organismes fédéraux, cantonaux ou municipaux.

Il nous a rendu l'avis de droit que nous lui avons demandé, le 30 novembre dernier; vous l'avez aussi reçu, Mesdames et Messieurs, et je vous signale qu'il figure sur internet. Vous aurez ainsi constaté que, à la lettre d) de ses conclusions, Jacques-André Schneider estime que le Canton aurait dû passer par le Grand Conseil pour préciser l'interdiction d'octroyer ces prestations faite aux communes genevoises. Je lis ce paragraphe, car il me paraît très important pour tous ceux qui suivent notre débat au-delà de ces murs: «Si le Canton de Genève entend néanmoins dénier à la Ville de Genève la compétence de verser ses propres prestations complémentaires AVS/AI, voire de soumettre celles-ci à des limites plus spécifiques, il devrait, à notre sens, envisager, au vu tant de l'importance de principe de la question posée que du nombre de personnes bénéficiaires des prestations de la Ville, de procéder par la voie législative, eu égard au principe de la légalité, article 5 de la Constitution fédérale, dans le cadre de la révision de la LPCC actuellement en cours, et compte tenu de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.»

Je le concède, c'est un avis de droit parmi d'autres. Cependant, nous ne pouvons pas prendre le risque de nous faire condamner, avant de modifier le règlement du Service social, soit par le Tribunal administratif, soit par le Tribunal fédéral. Car vous le savez bien, Mesdames et Messieurs: les bénéficiaires de ces prestations créeront une association pour leur défense, et ils seront certainement soutenus par des politiques, qu'ils soient à la retraite ou encore en activité... La Ville peut-elle prendre ce risque? Non! Il faut le reconnaître, certains membres du Conseil administratif considèrent que ces prestations municipales sont peut-être un peu dépassées. Mais, en raison de l'ambiguïté juridique, nous devons quand même être très prudents. Je crois avoir retransmis en cela l'opinion de mes collègues.

Il est bien évident que, suite à la réception de l'avis de droit de Jacques-André Schneider, j'ai voulu en discuter avec mon homologue cantonal François Longchamp. C'est pourquoi, avec mon directeur Sami Kanaan, nous l'avons rencontré lundi en fin d'après-midi; il était quant à lui accompagné par l'une de ses directrices. A la question qui avait souvent été posée, à savoir si le Canton retrancherait dès janvier 2008 ces 185 francs pour une personne et ces 265 francs pour un couple, je n'avais jamais eu de réponse écrite jusqu'à présent. Je viens d'en recevoir une, et je l'ai également mise sur internet, car j'estime que ce courrier n'est pas confidentiel et qu'il s'agit d'une décision importante de l'Etat. Je vous lis l'intégralité de cette réponse, datée du 4 décembre 2007. Il y a bien évidemment quelques petites piques contre la Ville...

«Monsieur le conseiller administratif, (...) ainsi que je vous l'ai indiqué, premièrement, je m'étonne que vous produisiez, après deux ans de discussions sur le sujet, mais quatre jours avant votre débat budgétaire, un nouvel avis de droit qui contredit toutes les analyses juridiques et concordantes faites jusqu'ici, tant par vos services municipaux que par ceux de l'Etat.

»Deuxièmement, j'ai néanmoins fait examiner cet avis, ses conclusions sont clairement et totalement contestées par mes services.» François Longchamp ne dit pas pourquoi et ne cite pas les articles légaux susceptibles de mettre en cause l'avis de droit de Jacques-André Schneider. Mais peut-être n'en a-t-il pas eu le temps, je le concède.

«Troisièmement, je vous confirme dès lors une nouvelle fois que l'Etat de Genève prendra en compte dès le 1^{er} janvier 2008 les prestations sociales municipales dans le calcul du revenu des personnes bénéficiaires de prestations OCPA.» Cela veut dire que la Ville pourrait prendre la décision – je parle au conditionnel, puisque le Conseil municipal n'a pas encore voté – dans un instant, de maintenir ces prestations municipales au début de l'année 2008. Au cas où cela serait accepté, l'Etat nous fait savoir que les prestations municipales seraient soustraites des prestations OCPA.

«Quatrièmement, cette situation serait financièrement très défavorable à la Ville de Genève; l'Etat en tirerait en revanche un lourd avantage, mais n'est en rien demandeur d'une pareille faveur. J'ose donc espérer que vous saurez convaincre la majorité du Conseil municipal de prendre les décisions qui s'imposent en la matière, dans l'intérêt même de votre municipalité.

»Cinquièmement, dans ce cadre, il va de soi qu'une politique compensatoire luttant contre les effets de seuil aurait l'avantage de régler une situation préjudiciable à la Ville de Genève, tout en permettant l'émergence d'une politique sociale plus juste et équitable. Je l'appuie donc sans réserve et vous confirme que l'Etat de Genève vous fournira les appuis nécessaires pour l'élaborer.»

Nous avons bien évidemment répondu au Conseil d'Etat, en date du 6 décembre, une lettre signée par le directeur de l'administration Jacques Moret et par le maire, Patrice Mugny, et adressée au président nouvellement élu du Conseil d'Etat Laurent Moutinot. Je vous la lis:

«Monsieur le président, Messieurs les conseillers d'Etat, notre Conseil a l'honneur de solliciter votre prise de position positive à l'application, comme par le passé, de la législation fédérale et cantonale en matière de prestations complémentaires AVS/AI, en lien avec les prestations complémentaires AVS/AI de la Ville de Genève, versées conformément aux articles 7 à 10 du règlement du Conseil administratif relatif aux aides financières du Service social du 17 décembre 1986.

»A l'appui, nous vous adressons l'avis de droit du 30 novembre 2007 de M^e Jacques-André Schneider, avocat, docteur en droit, chargé de cours à l'Université de Lausanne, qui conclut à la conformité du droit du cumul des prestations complémentaires AVS/AI fédérales, cantonales et communales, au regard de l'historique et des buts de la législation fédérale en la matière.

»L'exemple de la Ville de Zurich, qui peut cumuler ses prestations complémentaires communales AVS/AI à caractère prédominant d'assurance avec les prestations complémentaires cantonales et fédérales, confirme cette conclusion. Nous rappelons que le but des prestations complémentaires AVS/AI municipales est d'alléger la pauvreté des bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI fédérales et cantonales domiciliés en ville de Genève. Dans le canton de Zurich, les communes sont libres d'introduire ou non de telles prestations, sans que cela soit considéré comme une inégalité de traitement au sein du canton.

»Notre Conseil s'oppose à ce que le cumul possible des prestations complémentaires fédérales, cantonales et communales, admis pendant vingt ans, soit battu en brèche par une simple modification de la pratique administrative relative au calcul du revenu déterminant, suivant les articles 3 c) LPC, 11 LPC nouvelle – dès le 1^{er} janvier 2008 – et 5 LPCC. En particulier, notre Conseil estime qu'un tel changement de pratique serait totalement inopportun, car il reviendrait à décharger de manière unilatérale le Canton de ses propres tâches de subventionnement des prestations complémentaires cantonales, au détriment des rentiers AVS/AI, dont plus de 5000 bénéficient de prestations complémentaires de la Ville de Genève.»

Voilà ce que le Conseil administratif a écrit au Conseil d'Etat. Nous attendons donc des précisions de nature juridique. Nous ne voulons pas parler de politique compensatoire, car c'est une autre étape et il nous semble que ce n'est pas le moment de l'aborder.

La Confédération, au nom de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), versera au Canton de Genève une subvention importante pour octroyer les prestations OCPA. Mais n'oublions pas que ce dernier devra donner un peu moins de 110 millions de francs à la Confédération au nom de la même RPT, ce que certains ont oublié dans leur argumentaire! M. Hiler l'a assez dit ces derniers temps: cette facture alourdit le budget de l'Etat. Et la manne fédérale qui permettra au Canton de verser une partie des prestations OCPA implique-t-elle l'augmentation de ces prestations pour les 22 000 bénéficiaires du canton? Non! Reste que tout cela, c'est de la «cuisine interne» au Canton. La question pour nous, c'est de savoir ce qui se passe au cas où les communes veulent verser plus en matière de prestations complémentaires. La Confédération nous interdit-elle de le faire? Pour l'instant, Jacques-André Schneider et d'autres juristes nous disent que non. Cette question doit trouver réponse. Certains disent qu'ils vont faire le boulot social à ma place... Mais je pense que c'est surtout le boulot juridique dont ils devraient se charger! Le boulot social, ça va pour moi!

Ce que je peux dire, c'est que les aîné-e-s n'ont pas vraiment envie que ce soit le Conseil d'Etat qui fasse le travail social à la place de la Ville, en tout cas dans ce domaine-là! C'était la même chose l'année dernière avec la répartition des subventions Ville-Etat, on l'a assez dit: en ce moment, les associations font beaucoup plus confiance à la Ville qu'à l'Etat en matière de social. Ces questions doivent être abordées, car nous voyons bien qu'il y a une certaine méfiance de la part de beaucoup de bénéficiaires dans tous les domaines – nous parlions tout à l'heure de Lestime, c'est un exemple – vis-à-vis de la politique sociale du Canton.

Depuis 1999, j'ai vu trois ministres du social se succéder au Conseil d'Etat et je constate qu'ils font parfois preuve d'une politique quelque peu hésitante. Citons l'exemple des huit centres d'action sociale et de santé (CASS) de Genève. Avec Guy-Olivier Segond, nous avons travaillé pour mettre au point une nouvelle formule corroborée par la loi de septembre 2001 sur les CASS. Arrive ensuite M. Unger qui a des velléités de changement, et maintenant on essaie de bouleverser encore une fois cette organisation-là! Je ne sais pas dans quel sens on est en train d'aller.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense avoir dit l'essentiel pour l'instant, mais je répondrai bien évidemment à vos questions. Pour terminer, je répète une fois de plus que, dans cette affaire, il ne s'agit pas de focaliser sur la Ville de Genève; dix-sept autres communes du canton sont concernées et attendent elles aussi la réponse du Conseil d'Etat. En tant que vice-président de l'Association des communes genevoises (ACG), j'ai dernièrement fait part de cette problématique et de l'avis de droit de Jacques-André Schneider à certains maires et conseillers administratifs, dont les communes sont concernées par ces prestations municipales complémentaires et qui attendent une décision claire de l'Etat.

M. Simon Brandt (R). Monsieur Tornare, je commencerai par vous rendre hommage car, dans ce dossier, je dois au moins vous accorder que vous aurez tout essayé pour maintenir les prestations aux rentiers AVS/AI d'apanage communal. Il faut être fair-play et l'admettre.

Ce qui me choque, et le groupe radical avec moi, ce n'est pas tant votre obsession à vouloir maintenir ces prestations – il est même assez noble, de la part d'un magistrat, de vouloir défendre son dicastère et sa commune – que votre manière de traiter ce dossier, et c'est cela que nous ne pouvons pas accepter. Vous avez été prévenu il y a bien longtemps que ces prestations étaient appelées à disparaître. Le premier courrier qui vous a été envoyé à ce sujet est daté du 16 novembre 2005 et signé par Pierre-François Unger, prédécesseur de François Longchamp. Il vous donnait un premier avertissement: les prestations municipales devaient disparaître dans toutes les communes, y compris en Ville de Genève, dès le 1^{er} janvier 2008, en raison des répercussions de la RPT fédérale.

Vous avez ensuite reçu un second courrier de M. Longchamp, en janvier 2006, qui vous redisait la même chose et vous demandait clairement d'avoir la gentillesse et la politesse – soit tout simplement de faire votre devoir – de lui proposer d'autres mesures possibles pour compenser la disparition des rentes municipales. Comme par exemple une politique compensatoire envers les aîné-e-s, les familles monoparentales, etc. Cela a déjà été dit, certaines personnes ne touchent pas les prestations OCPA à cause de ce diabolique effet de seuil qui voit des gens tout juste trop «riches» pour en bénéficier devenir de facto plus pauvres que ceux qui la reçoivent.

Ce que nous ne pouvons pas accepter, c'est le temps que vous avez mis à réagir, Monsieur Tornare. Comment pouvez-vous, alors que vous êtes un bon magistrat pour la petite enfance, les CASS et d'autres problématiques, traiter avec autant de légèreté un dossier qui vous tient autant à cœur? Cela, je ne le comprends pas. Et vous reprochez maintenant à M. François Longchamp d'avoir donné une réponse extrêmement succincte à l'avis de droit que vous lui avez communiqué. Mais soyez précis, Monsieur le magistrat: vous lui avez transmis ce document lundi dernier, et il vous a répondu mardi dans la journée par une première analyse, c'est-à-dire le lendemain. Je pense que le meilleur juriste du monde serait incapable – qu'il travaille ou non au Département de la solidarité et de l'emploi – de rendre une réponse exhaustive de 50 pages en moins de vingt-quatre heures! Monsieur Tornare, vous avez donné cet avis de droit bien tard à M. Longchamp, et il vous a répondu rapidement: accordez-le-lui, au moins! Dans quelle situation serions-nous, s'il ne vous avait pas donné une réponse aussi vite, même très succincte? Nous ne saurions même pas, en ce moment, quelle est la position du Conseil d'Etat sur l'avis de droit de M. Schneider. Ce qui serait encore moins acceptable que la situation actuelle.

Et ce qui l'est encore moins, c'est de proposer six jours avant le débat budgétaire une modification de 10,3 millions de francs que l'on fait voter au Conseil administratif trois jours avant. C'est encore plus grave sachant que vous avez répété à la commission sociale et de la jeunesse et dans la presse, Monsieur Tornare – on sentait combien cela vous faisait mal de le dire – que les prestations municipales ne pouvaient être maintenues. On voyait bien que vous en souffriez et que, si vous aviez pu les maintenir, vous l'auriez fait. Mais vous êtes allé beaucoup trop loin en annonçant déjà à tous les bénéficiaires qu'ils ne toucheraient plus ces aides, puis en leur annonçant aujourd'hui que, finalement, ils les toucheront.

Vous êtes sous la menace d'une décision du Conseil d'Etat qui, selon mes informations, a déjà été prise mercredi dernier à l'unanimité et qui refuse vos conclusions. Il y aura donc un troisième changement de position du Conseil administratif, et les gens qui se disent aujourd'hui qu'ils sont sauvés et toucheront leurs 185 francs risquent de recevoir, au mois de janvier ou de février 2008, une nouvelle lettre de la Ville leur signifiant que le versement de ces prestations est à nouveau suspendu. Monsieur le magistrat, vous créez de l'insécurité sociale de toutes pièces et vous jouez avec les craintes des gens, ce n'est pas correct! Ça l'est d'autant moins que vous respectez les prestataires de l'OCPA, vous l'avez dit et je le répète; on sent bien que ce dossier vous tient à cœur! Mais en traitant ces personnes de cette manière, vous en faites les dindons de la farce d'un conflit entre les communes et le Canton concernant une loi fédérale.

J'ai également lu l'avis de droit de Jacques-André Schneider, et j'ai profité de mon cours d'administration et politique publiques pour demander son point de vue à mon professeur. Je lui ai demandé si, dans le cas d'un avis de droit se basant en partie sur le canton de Zurich – lequel a une loi cantonale sur les prestations sociales sans équivalent à Genève – comparaison est raison. C'est tout juste s'il n'a pas pensé que je voulais rigoler! Il m'a dit: «En Suisse, il y a le fédéralisme et, dans un tel cadre, comparaison n'est effectivement pas raison.» Nous ne partageons donc pas entièrement les conclusions de l'avis de droit de M. Schneider, et je pense que le Conseil d'Etat, qui a pris la décision de ne pas les valider, doit se baser sur les mêmes critères.

Qui plus est, Monsieur Tornare, ce n'est pas non plus correct de votre part de laisser le Canton nettoyer votre linge sale. On reconnaît un grand homme politique aux responsabilités qu'il prend. Si vous aviez eu le courage d'aller jusqu'au bout de votre démarche et de créer, comme le prévoyait la motion M-682, un fonds compensatoire pour les personnes âgées bénéficiaires de l'OCPA, celles qui ne le sont juste pas à cause de l'effet de seuil, les familles monoparentales et tous les gens réellement dans le besoin en ville de Genève, nous y aurions vu la marque d'un grand magistrat – cela vous fera d'autant plus plaisir que c'est moi qui vous le dis, Monsieur Tornare! Je pense que vous avez

eu tort de ne pas aller jusqu'au bout en validant les conclusions de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) pour une mise en œuvre de celles-ci.

Dans le cas présent, vous avez tort de justifier votre attitude en disant que vous risquez d'être traîné devant les tribunaux dans trois semaines pour avoir supprimé les prestations municipales; en effet, vous y serez traîné de toute façon, si vous les promettez maintenant et que vous annoncez dans deux mois que leurs bénéficiaires ne les toucheront de nouveau plus. Vous aurez aussi quelques comptes à rendre à la Surveillance des communes et tout simplement à la population genevoise.

Chaque année, nous nous battons contre les transferts de charges; l'année dernière, le Canton a transféré plusieurs dizaines de millions de francs aux communes. Le Conseil administratif – c'était le cas à l'époque et cela reste le cas aujourd'hui, malgré le changement de législature – doit assumer des décisions qu'il n'a pas souhaitées. Jusqu'ici, il y était somme toute bien parvenu, mais que fait-il, dans le cas qui nous occupe en ce moment? Il crée un transfert de charges de toutes pièces! Vous ne m'ôtez pas de l'idée, Monsieur Tornare – je suis navré de vous le dire – que c'est là tout simplement une manière d'obtenir des voix dans certains groupes politiques.

On dira ce qu'on voudra mais, si le budget est accepté ce soir, ce ne sera pas celui de l'Alternative, mais celui d'A gauche toute! Il faut savoir reconnaître quand un groupe politique «se débrouille» bien... Par conséquent, Monsieur le magistrat, je regrette vraiment que vous ne soyez pas allé jusqu'au bout en mettant sur pied la politique compensatoire dont je parlais à l'instant, et que vous n'ayez pas eu le courage de vous atteler plus tôt à la question des avis de droit évoqués au cours de ce débat. Vous ne vous y êtes intéressé qu'en juin 2007 – ou peut-être un peu plus tôt, je ne suis pas au courant de ce qui se passe dans votre département au jour le jour – et c'est bien tard, alors que vous aviez été prévenu pour la première fois de la suppression des prestations municipales en novembre 2005, il y a plus de deux ans et demi. Vous ne m'ôtez pas non plus de l'idée – mais, après tout, c'est de bonne guerre – qu'il ne fallait pas dire trop haut, avant les élections, que ce genre de rentes allait disparaître...

Pour conclure, je me répéterai une fois encore, Monsieur Tornare. On voit que ce dossier vous tient extrêmement à cœur et que vous aurez tout fait pour maintenir les prestations municipales. Malheureusement, vous aurez tort au final, j'en ai peur. Vous aurez créé de toutes pièces un transfert de charges de plus de 10 millions de francs, alors que le vrai courage politique aurait consisté à mettre en place une politique compensatoire quant à elle permise dans tous les cas par la loi fédérale et la loi cantonale. Ainsi, vous n'auriez pas pris le risque de mettre dans l'insécurité sociale les actuels bénéficiaires de la rente municipale. Je vous

donne de toute manière rendez-vous en 2008 pour les réelles conséquences de cette décision.

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

M^{me} Maria Casares (AGT). A gauche toute! soutiendra l'amendement du Conseil administratif pour la réintroduction des 185 francs aux 5400 personnes bénéficiaires de l'OCPA en ville de Genève. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, avant de commencer le fond de mon exposé, je tenais à remettre les choses à leur place, dans leur contexte. Je rends hommage à tout le travail effectué par les membres du comité de l'Avivo – qui ne sont pas tous issus des rangs d'A gauche toute!, je tiens à le préciser. Ils ont accompli un travail immense pour faire connaître à la population une mesure anti-sociale que M. le conseiller d'Etat Longchamp a prise.

Je souligne – Monsieur le président, vous transmettez ma remarque à M. Brandt – que c'est bien M. Longchamp qui a pris cette décision, et non pas la Ville.

Des voix. C'est le Conseil d'Etat!

M^{me} Maria Casares. J'aimerais qu'il soit bien clair que M. Longchamp prend ici une position politique qu'il doit assumer. C'est lui qui veut supprimer ces prestations municipales, et non pas le Conseil d'Etat. Les membres du comité de l'Avivo ont donc multiplié leurs efforts en organisant des stands, en étant sur le terrain, en écrivant des lettres, afin de faire connaître à la population ce qui était en train de se passer. Je tiens également à remercier ici publiquement M^e Grobet, qui a émis un excellent avis de droit. Sans lui, je le rappelle, nous n'en aurions pas eu d'autre! Cela doit être bien mis en évidence.

Le groupe A gauche toute! a toujours dénoncé la suppression des prestations sociales municipales, tant à la commission sociale et de la jeunesse qu'en séance plénière, y compris quand les pressions étaient très fortes. Nous avons toujours gardé la même ligne politique qui consiste à se battre pour les plus démunis, et nous continuerons à le faire. Ce n'est pas aux aîné-e-s de la ville de Genève de faire les frais de la politique antisociale de M. Longchamp. C'est bien lui qui veut niveler par le bas les revenus sociaux des personnes de condition modeste, au lieu de revaloriser l'ensemble des revenus. Je pense également ici aux occupations

temporaires, qu'il veut supprimer. Et ce n'est certainement pas l'article de la *Tribune de Genève* d'aujourd'hui qui nous fera croire que M. Longchamp a tout à coup des préoccupations sociales!

Je pense aussi que la suppression de ces prestations municipales touche principalement les femmes âgées qui – si vous ne le savez pas, Mesdames et Messieurs, je vous l'apprends – n'ont souvent pas ou presque pas eu de deuxième pilier. Sans parler des inégalités de salaire que les femmes ont subies et continuent à subir, ce qui les rend plus vulnérables lorsqu'elles sont à la retraite. Nous n'avons pas à accepter les coupes sociales, alors que l'économie genevoise est florissante – surtout ces deux dernières années. Les profits augmentent et les riches le sont toujours davantage. Or M. Longchamp demande aux plus défavorisés de faire des efforts et de se serrer la ceinture... Je lui demande, moi, de qui se moque-t-on!

Nous voulons une politique sociale qui ne nuise pas à ceux et celles qui en ont le plus besoin. Nous refusons la politique qui consiste à opposer les besoins des pauvres et des riches, des vieux et des jeunes, des chômeurs et des travailleurs et travailleuses. Si nous voulons améliorer la situation des autres catégories de personnes qui souffrent de la pauvreté, c'est à nous, politiciens et politiciennes, de faire le nécessaire pour prendre des décisions. Je tiens à rappeler également qu'A gauche toute! a toujours soutenu les conseillères et les conseillers municipaux qui, dans d'autres communes, ont voulu améliorer le sort des plus démunis. A gauche toute! veut une politique sociale répondant aux besoins des gens qui souffrent, nous ne voulons pas les laisser sur le bas-côté alors que l'économie va très bien. Notre groupe s'engage fermement pour donner des droits aux personnes, démarche plus juste que de faire la charité!

S'il y a quelque chose à faire en matière de prestations municipales, c'est de les généraliser, pas de les supprimer! Je terminerai par là: si M. Longchamp veut supprimer des prestations, qu'il en assume les conséquences! Ce n'est pas à la Ville de Genève de faire les frais d'une politique qui veut chaque fois pénaliser davantage les pauvres.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Nous sommes confrontés ici à un dossier extrêmement complexe et d'ailleurs assez pénible. Depuis quelques semaines, nous avons reçu une avalanche d'informations au milieu desquelles il devient difficile, pour le simple conseiller municipal, de s'y retrouver.

Il nous semble toutefois qu'un certain nombre de certitudes se dégagent de cette affaire. La première, c'est que nous sommes confrontés à des avis de droit pour le moins contradictoires. La deuxième – on l'a lu aujourd'hui – c'est que le Canton demandera la restitution des 185 francs. La troisième, c'est que ces 10,3 millions de francs n'iront pas aux personnes à qui les proposant les desti-

nent. La quatrième – on l’a évoquée tout à l’heure et on le sait par le rapport de l’IDHEAP – c’est que les gens dont la situation financière est la plus précaire dans notre ville ne sont plus seulement des personnes âgées, mais d’autres catégories de population.

Alors, finalement, que conclure de tout cela? Pour le groupe démocrate-chrétien, les aîné-e-s ne sont ici qu’un prétexte pour ce qui n’est en fait qu’une manœuvre politique destinée à créer une majorité pour voter le budget ce soir. A nos yeux, ce n’est pas acceptable. Ce n’est pas le montant de 10,3 millions de francs qui nous effraie – on a d’ailleurs rappelé tout à l’heure à quel point les démocrates-chrétiens avaient combattu pour le maintien de ces prestations complémentaires. Ce que nous demandons ce soir, je le répète, c’est que l’administration poursuive l’effort d’identification et de définition des populations qu’il convient d’aider, et qu’elle détermine – comme les services de M. Tornare ont déjà commencé à le faire – par quels moyens on peut, dans les limites du droit actuel, octroyer des aides efficaces. Quel que soit le montant que l’on veut y affecter, il n’a d’importance qu’au vu de sa destination et de l’aide concrète qu’il permettra d’apporter. Le groupe démocrate-chrétien ne pourra s’engager que lorsqu’il sera certain qu’une aide réelle sera offerte à des personnes qui en ont vraiment besoin.

Pour ces raisons, nous sommes malheureusement contraints ce soir de refuser cet amendement de dernière minute du Conseil administratif pour le rétablissement des 10,3 millions de francs au budget 2008 de la Ville de Genève.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je suis déjà intervenue ce matin au nom du groupe socialiste à propos des prestations sociales municipales, mais permettez-moi, au vu des commentaires que je viens d’entendre, de rappeler certains éléments.

Le Parti socialiste ne se permettrait en aucun cas, ne serait-ce que par respect pour elles, de jouer avec les craintes des personnes âgées concernées. Au contraire, il entend assumer ses responsabilités et répondre à ces craintes qu’elles ont exprimées. En effet, nous reconnaissons que ces personnes, quelles qu’elles soient et quel que soit leur revenu, ont toutes joué un rôle important dans la construction de notre pays et que nous leur devons beaucoup.

Dans l’affaire qui nous occupe ici, nous avons peut-être péché par naïveté. Le magistrat Tornare s’est vu reprocher tout à l’heure d’avoir trop tardé à prendre en main ce dossier, or ce reproche ne peut pas lui être adressé. Je pense qu’il est normal, dans un pays où l’on applique une politique de concordance et de respect des institutions, de faire confiance aux rapports institutionnels. Et il était normal que

le magistrat en charge du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports fasse confiance au Département cantonal de la solidarité et de l'emploi, qui affirmait très clairement que les municipalités n'avaient plus le droit de donner des prestations complémentaires, s'appuyant en cela sur des directives fédérales.

S'il fallait, chaque fois qu'un conseiller d'Etat émet des directives ayant des incidences sur la politique municipale, demander un avis de droit ou remettre en question les décisions cantonales, nous mettrions en péril nos propres institutions et nous irions contre la concordance qui a fait la spécificité du système helvétique. Les critiques et les doutes des personnes âgées ont été relayés par les militantes et les militants de nos partis, mais également par la population non politisée. Il fallait répondre à ces préoccupations.

Le Parti socialiste, dans une interview qu'il a accordée à la presse en octobre 2007 déjà, a clairement fait savoir que, si un avis de droit pouvait permettre à la Ville d'offrir ces prestations municipales complémentaires, il suivrait, mais que cela impliquait un avis juridique argumenté. J'ai bien entendu que comparaison n'est pas raison... Mais nous dirons aux radicaux qu'il faudra le faire remarquer à leur conseiller d'Etat. En effet, lorsqu'il est venu en commission sociale et de la jeunesse, il s'est basé sur la législation fédérale et a établi des comparaisons au niveau fédéral pour légitimer la décision qu'il prenait au niveau cantonal. Parfois, comparaison est raison. Si un mode de faire est valable à un niveau institutionnel donné, il peut l'être à d'autres également.

Nous avons aussi entendu que l'on ne pouvait pas reprocher à M. Longchamp d'affirmer que les conclusions de l'avis de droit de Jacques-André Schneider étaient contestées par ses services, sans apporter d'éléments d'explication. M. Brandt a prétendu que M. Longchamp n'avait eu que trop peu de temps pour émettre ses premières analyses du document en question. Mais comment peut-on reprocher à M. Tornare d'avoir pris son temps et excuser le fait que les premières analyses du conseiller d'Etat en charge du Département de la solidarité et de l'emploi ont été faites très vite, cette semaine seulement? Voyons, ce n'est pas sérieux! J'espère que les radicaux se rendent compte que, à utiliser de pareils arguments, ils mettent en péril la politique de leur propre conseiller d'Etat!

Par conséquent, le Parti socialiste ne peut que répéter qu'il suivra les conclusions de l'avis de droit de Jacques-André Schneider, d'autant plus que les prestations municipales concernées sont à ranger dans les prestations d'assurance. Or qui dit assurance dit que ces prestations peuvent être versées en complément des assurances AVS et AI.

Il a aussi été dit que la Ville ne pouvait pas intervenir, puisque le droit cantonal genevois ne lui donne pas explicitement la compétence d'intervenir sur de tels dossiers et donc de verser les prestations complémentaires municipales contre

l'avis de l'Etat. Je n'ai pas l'intention de revenir ici sur la totalité de l'avis de droit tel qu'il nous a été communiqué, mais il a été clairement démontré que la pratique genevoise en matière communale se base sur le principe même d'autonomie des communes, qui peuvent régir spontanément et s'attribuer certaines tâches. Je cite l'exemple de l'aide sociale et du subventionnement des activités sportives. Cet avis de droit démontre très clairement que, en tout cas en matière sociale, les communes ont la compétence d'exercer leur autonomie, à l'image de ce qui se fait à Zurich, certes, mais également à La Chaux-de-Fonds, qui non seulement continue de verser des prestations complémentaires, mais encore vient de décider de les augmenter.

Devant cette incertitude, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est hors de question, pour le Parti socialiste, de ne pas entrer en matière sur l'amendement proposé par le Conseil administratif. Il serait faux de ne pas répondre par un signe clair aux questions que les personnes âgées nous ont posées. Nous soutiendrons donc cet amendement, tout en regrettant une fois encore d'avoir trop fait confiance au Département de la solidarité et de l'emploi. Nous espérons que ce genre de cas ne se reproduira plus, car ils mettent en péril le bon fonctionnement des institutions et la confiance réciproque que nous devons avoir entre la Ville et l'Etat. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M. Guy Dossan, président.)

M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, mon intervention au nom du groupe des Verts sera assez courte, car nous avons déjà donné notre position par rapport à ce dossier tout à l'heure, lors du débat sur la motion M-682. Nous avons pris acte du fait que le Conseil administratif a souhaité réintégrer ces 10,3 millions de francs pour les personnes âgées et invalides dans le budget de la Ville, et nous les voterons. Même si nous estimons que la redistribution directe en Ville de Genève devrait être mieux ciblée par rapport aux besoins identifiés, nous pensons que cette mesure a encore tout son sens dans le budget 2008.

Malheureusement, il semble que cette affaire des prestations municipales ne trouvera d'autre issue que judiciaire. Tant que le règlement municipal prévoit le versement automatique de ces rentes, si la Ville ne les alloue pas à leurs bénéficiaires, elle s'expose à des recours. Si elle les verse quand même, le Canton les pendra en compte dans le revenu déterminant, et cela donnera lieu à d'autres recours. Par conséquent, ce dossier ne pouvant trouver de solution que par voie judiciaire, nous estimons que nous ne pouvons pas prendre la responsabilité de supprimer les prestations municipales.

La démocrate-chrétienne M^{me} Rys a dit que leurs bénéficiaires ne verraient pas la couleur de cet argent si l'amendement du Conseil administratif était accepté mais, de toute façon, s'il est refusé, ils ne la verront pas non plus – en tout cas en 2008. Ce n'est donc pas un argument déterminant, de l'avis de notre groupe, pour refuser ce soir cette augmentation de 10,3 millions de francs.

Comme l'a rappelé en introduction notre cheffe de groupe, nous avons formulé notre vision de la distribution sociale directe en Ville de Genève lors du débat sur la motion M-682, et nous espérons nous atteler à ce dossier dès l'année prochaine avec le soutien de M. Tornare, qui s'y est engagé.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). En écoutant ce débat, j'en viens à me dire qu'il est sensiblement plus efficace de rendre des avis de droit plutôt que d'intervenir au Conseil municipal... On dirait qu'il vaut mieux rédiger des opinions sur ce qui doit être, au lieu de participer – souvent vainement – aux débats politiques. Si je dis cela, ce n'est pas pour critiquer l'avis de droit de Jacques-André Schneider, car là n'est pas mon propos. Je ne veux pas ajouter une opinion aux très nombreuses autres déjà données jusqu'à maintenant.

Ce que je sais, c'est que la question des prestations municipales est sans cesse débattue au sein du Conseil municipal. Ce problème politique est la pas-sacaille du débat budgétaire depuis des années que je siège dans cette enceinte. Et, aujourd'hui, nous ferions l'économie du débat politique, parce que d'aucuns nous imposeraient un débat juridique? A titre personnel, je ne tomberai pas dans ce piège, et je m'en tiendrai strictement au débat politique.

Nous étions d'accord, il y a tout juste douze mois, pour considérer que les prestations municipales ne répondaient pas à l'objectif fixé. Nous étions d'accord avec le fait que les règles ou situations de fait déterminant une prestation en francs et centimes payés mensuellement ne garantissaient pas la satisfaction des besoins des citoyens. Que sont 185 francs, si c'est 300 qui sont nécessaires? A quoi servent 185 francs, si c'est 85 qui sont nécessaires? Il y a douze mois, je le répète, nous étions tous d'avis qu'il fallait réformer le système fondé sur les principes mis en place par le règlement municipal sur les prestations municipales. Le magistrat nous a d'ailleurs affirmé que, cet été, quand il a réuni les partenaires sociaux que sont Pro Senectute et l'Avivo et qu'il les a informés qu'il substituerait à un système ne garantissant pas la satisfaction de leurs besoins un projet plus réfléchi, il n'y a pas eu d'objection.

Et voilà que, aujourd'hui, nous ferions fi de notre obligation de garantir la satisfaction de ces besoins? Je reprends en cela les propos du groupe démocrate-chrétien. Sur la base des documents dont nous disposons, nous savons exactement quel est le public cible et comment il y a lieu d'intervenir pour garantir la satis-

faction de ses besoins. La légitimité de la méthode proposée par l'IDHEAP ne requiert aucun avis de droit; elle n'exclut pas les bénéficiaires actuels ou anciens des prestations municipales, mais elle ouvre ces dernières à tous. En cela, elle tend à satisfaire les besoins sociaux auxquels l'Alternative se montre attachée dans chacune de ses interventions.

Mais ne me faites pas croire qu'un système fondé sur l'automatisme, dont on voit année après année dans les comptes qu'il n'y a ni un franc de dépassement, ni un franc de non-dépensé, constitue un moyen de lutter contre la précarité économique. Vous vous rendez bien compte, Mesdames et Messieurs de la gauche, que les bénéficiaires OCPA sont des bénéficiaires contractuels de la Ville de Genève. Au moment même où l'Hospice général voyait son déficit de fonctionnement causer une sorte de crise politique au niveau du Canton, la Ville de Genève, quant à elle, pouvait se féliciter de n'avoir aucun dépassement en matière de prestations municipales. Comment mieux dire leur inutilité? Comment ne voyez-vous pas l'évidence, à savoir qu'elles tombent à côté du but visé?

Le magistrat s'est engagé, vis-à-vis des partenaires sociaux, à agir avec clairvoyance – c'est d'ailleurs ainsi qu'il nous est recommandé d'agir en politique. Eh bien, agissons avec clairvoyance! Mettons sur pied des prestations municipales répondant aux besoins de toute personne qui en a besoin, au lieu de les distribuer collectivement sous la forme d'une somme forfaitaire qui ne garantit rien, sinon peut-être quelques voix au magistrat qui l'a inventée – il n'était pas socialiste – et à ceux qui lui ont succédé.

A un moment donné, il faut savoir mener une action qui ne soit pas démagogique, mais politique, une action ciblée de manière à satisfaire les besoins des personnes dans la nécessité. Telle est notre responsabilité. Nous devons oublier les privilèges que, par le passé, le Conseil municipal a pu accorder à certains en oubliant d'autres. Pour ces motifs, chers collègues, vous allez refuser de voter ces 10,3 millions de francs qui ne correspondent pas à l'objectif que vous recherchez, et vous allez avec nous renvoyer ce dossier à la commission sociale et de la jeunesse. Après réception d'une proposition bien ciblée de la part du magistrat, nous serons fiers de la voter et, surtout, de l'appliquer!

M. Olivier Fiumelli (R). Il me semblait que le groupe socialiste avait essayé d'instaurer la «jurisprudence Valiquer Grecuccio», selon laquelle on ne parlait pas dans cette enceinte des magistrats d'un autre camp, pour ne pas personnaliser le débat. C'était bien cela, non? Or, aujourd'hui, j'ai entendu beaucoup de propos assez durs et injustes envers François Longchamp, que je suis obligé de défendre.

Je ne crois pas que l'on puisse dire que, tout au long de son parcours professionnel et notamment depuis qu'il siège au Conseil d'Etat, il a porté la moindre

attaque au social – bien au contraire. D’ailleurs, Manuel Tornare a tenu des propos assez élogieux à son égard à plusieurs reprises, ces derniers temps, ce qu’il confirme ce soir. La loi sur le chômage dont il a été question tout à l’heure n’est pas antisociale: il s’agit simplement de récupérer les 80 millions de francs gaspillés aujourd’hui pour des emplois temporaires inutiles, et de les consacrer aux emplois solidaires. En résumé, cette mesure vise à rendre plus efficace la politique du Canton avec le même budget.

Quant au débat de ce soir, je rappelle que les premières décisions de l’Etat en matière de suppression des prestations municipales ont été prises par un gouvernement dit de droite – par le biais de M. Pierre-François Unger – en novembre 2005. Depuis le mois de décembre 2005, c’est un Conseil d’Etat dit de gauche qui assume cette politique, et je prie donc certains préopinants de ne pas personnaliser le débat. Cette suppression n’est pas issue d’une décision que M. Longchamp aurait prise tout seul dans son coin, mais bien d’une décision du Conseil d’Etat.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je vous renvoie aux propos que j’ai tenus ce matin en tant que rapporteur de minorité. L’Union démocratique du centre est favorable à verser une aide ponctuelle – j’ai bien dit ponctuelle – aux bénéficiaires de l’OCPA. Pour la sécurité du droit, dans l’incertitude où nous nous trouvons et devant les affirmations contradictoires du chef du Département de la solidarité et de l’emploi comme du Conseil administratif, et surtout dans la perspective de probables suites judiciaires, il serait intelligent de retirer cet amendement. Le Conseil administratif pourra ainsi, en janvier 2008, nous présenter une demande de crédit supplémentaire – mais cela, au cas où le bon droit de la Ville et sa légitimité à verser ces prestations aux femmes et aux hommes qui en ont réellement besoin seraient reconnus par le Conseil d’Etat.

C’est pourquoi je vous demande, Madame et Messieurs les membres du Conseil administratif, de retirer votre amendement. Je crois que les personnes que vous voulez aider auront tout à y gagner.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je remercie M. Brandt pour le ton modéré de son intervention, contrairement à celui du communiqué de presse du Parti radical, qui m’avait confondu avec Charles-Emmanuel de Savoie...

J’accepte les leçons de courage, mais je cite la page 3239 du *Mémorial* de l’année passée, où figurent les propos d’un représentant de l’Entente lors de l’étude du budget 2007: «Je rends hommage à [votre serviteur], car il fait preuve,

sur ce dossier, d'un vrai courage politique.» Le débat portait sur la clé de répartition des subventions Ville-Etat. La droite m'a donc souvent reconnu du courage, et je l'en remercie.

L'avis de droit de M. Schneider a été transmis à M. Longchamp vendredi dernier par porteur, et non pas lundi, Monsieur Brandt, je tenais à vous le signaler. Quant au Conseil d'Etat, je n'ai jamais reçu de sa part de décision écrite concernant ce dossier – cela viendra peut-être, mais je suis comme saint Thomas, j'attends de voir pour croire! Jusqu'à présent, nous n'avons reçu que des courriers signés par François Longchamp.

J'en discutais avec ma collègue Salerno tout à l'heure: si le Conseil administratif a décidé de réintroduire cette somme de 10,3 millions de francs au budget, c'est parce que ses membres – enfin, la plupart d'entre eux – ont considéré qu'il y avait un doute. Mais, si nous ne l'avions pas fait, c'est le Conseil municipal qui s'en serait chargé! Il en avait la possibilité, et il l'aurait utilisée. Nous en serions donc au même point. En fait, nous voulons que celui qui tient le manche du couperet tranche lui-même. Et une fois que ce sera fait, nous pourrions reprendre toutes les discussions que j'ai depuis de nombreux mois avec François Longchamp – avec qui il est vrai que je m'entends très bien, et pour qui j'ai beaucoup d'estime et de respect. Nous pourrions continuer à réfléchir à une éventuelle politique compensatoire.

Le rapport de l'IDHEAP, que j'ai demandé il y a une année et que nous avons reçu en février 2007 – il figure sur internet – préconisait des mesures dont environ un tiers ont été réalisées, grâce au Conseil municipal. Prenons par exemple la petite enfance: elle constitue bien une aide pour les familles monoparentales. Les mères et les pères qui élèvent seuls leurs enfants bénéficient des crèches. A mon arrivée en 1999, la Ville satisfaisait 34% de la demande de places de crèche; elle en satisfera 67% au début 2008, grâce au Conseil municipal et au Conseil administratif. Ce n'est pas mal, non? Il n'y a pas beaucoup de villes en Europe qui ont fait aussi bien! Et nous continuerons dans ce sens. Je pourrais aussi donner d'autres exemples, mais nous n'avons pas le temps.

En ce qui concerne l'avis de droit de Christian Grobet, je fais juste une petite parenthèse, car Jacques-André Schneider y a décelé une erreur qu'il convient de rectifier: les prestations complémentaires ne relèvent pas de l'assistance sociale, mais de l'assurance, comme l'a d'ailleurs signalé M^{me} Valiquier Grecuccio. C'est très différent! L'assurance s'apparente à l'AVS, et il ne s'agit donc pas d'assistance publique.

En conclusion, Monsieur Froidevaux, vous conviendrez que l'on est souvent dans l'irrationnel, avec ces prestations municipales complémentaires. C'est ainsi, en politique! Imaginez que vous avez affaire à quelqu'un qui reçoit 185 francs, ou à un couple qui en reçoit 265. Vous savez que la vie augmente tous les jours,

il suffit de penser au prix des produits alimentaires, des légumes et des fruits. Direz-vous à ces gens qu'on va leur retirer cette aide financière pour la donner à leur voisine de palier, car elle en a plus besoin qu'eux? Osez-vous leur tenir ce discours-là? Il ne s'agit pas d'électoratisme! Dans le domaine social, on ne peut pas opposer les besoins des uns et des autres. C'est peut-être ma seule certitude au milieu des nombreux doutes auxquels je dois faire face depuis que je suis à l'exécutif de la Ville, c'est-à-dire depuis 1999. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 40 oui contre 36 non.

Page 73, cellule 5009010, Direction du Service des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Subventions aux sportifs individuels, page 23 des subventions).

Le président. L'amendement suivant émane des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une augmentation de 10 500 francs de la subvention destinée aux sportifs individuels.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons la volonté de favoriser la pratique du sport de compétition par les jeunes. Il est important pour nous qu'elle se développe dans les meilleures conditions. Par ailleurs, le sport est un excellent défouloir qui vaut bien mieux que de traîner dans les rues! Le sport de compétition est une alternative importante au sport de masse et au sport tout court. Même si la somme de 10 500 francs demandée dans notre amendement peut paraître symbolique, elle permettra d'apporter une aide réelle aux jeunes qui s'engagent dans une carrière sportive. C'est pourquoi, chers collègues, nous vous invitons à voter cet amendement.

M. Philippe Cottet (Ve). Bien que nous parlions ici d'une somme relativement faible, l'Alternative estime que ce n'est pas le moment d'augmenter les subventions accordées aux sportifs individuels. En effet, au vu des derniers remaniements dus aux récentes élections, la politique sportive de la Ville de Genève est encore en devenir. Il n'est donc pas opportun de commencer aujourd'hui à «bricoler» sans arguments réels les subventions y relatives, même s'il s'agit de sommes peu élevées. Pour cette raison, l'Alternative refusera cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 46 non contre 26 oui.

Page 76, cellule 5009060, Piscines, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Subvention Association usagers des bains des Pâquis, page 25 des subventions).

Le président. L'amendement suivant émane lui aussi des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 50 000 francs de la subvention destinée à l'Association des usagers des bains des Pâquis.

M^{me} Odette Saez (DC). Pourquoi demander une diminution de 50 000 francs pour l'Association des usagers des bains des Pâquis? Cette association est un groupement au caractère de plus en plus privé; or nous avons appris qu'elle a fait cette année 64 524 francs de bénéfice. La raison de notre amendement est donc simple: est-ce aux citoyens de la ville de Genève de subventionner un organisme privé qui fait des bénéfices? Tout à l'heure, il a été question de restaurants qui n'avaient pas pignon sur rue; les bains des Pâquis, eux, ont actuellement pignon sur rue. La seule chose que nous demandons, c'est de ne pas subventionner des bénéfices! Il me semble que c'est là un point de vue tout à fait légitime.

Vous voyez que nous sommes indulgents, chers collègues, puisque nous ne demandons qu'une diminution de 50 000 francs, ce qui laisserait encore à cette association 14 000 francs de bénéfices. Je ne crois pas que vous puissiez réfuter un tel argument, car notre amendement tombe sous le sens! Mais c'est aux bancs d'en face de s'exprimer...

M^{me} Danièle Magnin (L). Nous aimons tous les bains des Pâquis. Chez les libéraux, nous apprécions la musique brésilienne et l'atmosphère du lieu, nous aimons aller y manger une fondue en hiver, nous soulignons la qualité de la délicieuse cuisine qui y est servie.

Cependant, il se trouve que nous ne recevons de ticket ni lorsque nous franchissons le petit pont et payons l'entrée, ni lorsque nous réglons nos consommations – boissons ou repas. Nous en déduisons que la transparence n'est pas vraiment de mise aux bains des Pâquis et que, par conséquent, les comptes soumis à la Ville par l'association qui les gère ne sont pas véritablement contrôlables et ne méritent pas d'obtenir une subvention – qu'ils présentent ou non un bénéfice de 64 524 francs.

Nous ne nions pas que les bains des Pâquis aient beaucoup de succès, et nous savons que nous ne sommes pas les seuls à apprécier d'y aller, aussi bien en été qu'en hiver. Mais, afin de donner à cette association un signe clair, nous demandons une diminution de la subvention qui lui est versée.

M. Alexandre Wisard (Ve). J'aimerais rappeler ce qui s'est passé dans cette enceinte il y a une vingtaine d'années: une large majorité du Conseil municipal – emmenée par l'Entente, d'ailleurs – a décidé de démolir les bains des Pâquis. Suite à ce vote, une association des usagers des bains des Pâquis a été créée et a lancé un référendum; elle a affronté le peuple et a gagné son référendum en juin 1988, par un score quasi stalinien de 75,25%.

Depuis lors, cette association des usagers gère les bains des Pâquis. La Ville a été très fair-play, il faut l'admettre, puisque le Conseil administratif a confié cette gestion à ladite association, dont il a ainsi reconnu le caractère volontaire. L'Association des usagers des bains des Pâquis a opté pour un mode de gestion basé sur le principe du bénévolat. En 1988 toujours, la Ville lui a accordé une subvention de 360 000 francs qui n'a quasiment pas changé pendant quinze ans, avant d'être récemment augmentée de 60 000 francs et de passer de 360 000 à 420 000 francs. La condition de cette augmentation était une prestation supplémentaire à accomplir, à savoir le nettoyage de la jetée des Pâquis jusqu'au phare! Ce qui représente bien du travail, Mesdames et Messieurs, je peux vous le dire! On peut donc estimer que la subvention accordée par la Ville à l'Association des bains des Pâquis, proportionnellement aux tâches effectuées par cette dernière, n'a pratiquement pas changé en vingt ans.

Maintenant, si l'on veut parler argent, il faut savoir que ces 420 000 francs de subvention représentent 30% du budget annuel de fonctionnement des bains des Pâquis, dont le total s'élève à environ 1,5 million de francs. Cet endroit est ouvert 365 jours par an. En été, on y va pour nager, une trentaine de personnes étant employées en permanence pour surveiller la baignade. En hiver, on y va pour le hammam et le sauna. La buvette est ouverte 365 jours par an, à midi et le soir; le plat du jour coûte 12 francs et la fondue, en hiver, 18 francs. Le prix populaire à payer pour entrer est de 2 francs pour les adultes. Enfin, les lieux accueillent régulièrement diverses animations culturelles, des concerts, etc. Tout cela, nous le savons tous.

Ce que l'on sait moins, c'est que la buvette rétrocède 150 000 francs sur les 420 000 francs de la subvention annuelle, dont je répète qu'elle n'a quasiment pas été modifiée en vingt ans. Très concrètement, les bains des Pâquis coûtent donc 270 000 francs par an à la Ville de Genève. Ce n'est pas mal, pour un lieu de vie et d'échanges dont la gestion est exemplaire, quoi qu'en disent certains.

Si nous diminuons la subvention destinée à l'Association des usagers des bains des Pâquis, que se passera-t-il? Son équilibre budgétaire sera menacé et fragilisé, et le comité de bénévoles démotivé. On finira par municipaliser les bains des Pâquis en confiant leur gestion à des fonctionnaires! Si c'est vraiment ce que veut l'Entente, on pourra dire que c'est une première dans cette enceinte – en tout cas depuis six mois que j'y siége! Il suffit de comparer ce qu'offrent les bains

des Pâquis, grâce à ces 270 000 francs de fonds publics, avec l'offre de Genève-Plage, dont la subvention est trois fois plus importante, puisqu'elle se monte à 700 000 francs. En outre, Genève-Plage est ouverte deux fois moins longtemps que les bains des Pâquis, soit cinq mois par an seulement, et elle est fermée le lundi. Le prix d'entrée n'y est pas à 2 francs mais à 8 francs, c'est donc quatre fois plus cher!

Pour les Verts et l'ensemble de l'Alternative, cet amendement est profondément injuste et nous le refuserons, bien évidemment. Nous n'irons pas jusqu'à demander une augmentation de la subvention accordée à l'Association des usagers des bains des Pâquis, ce qui serait pourtant logique étant donné l'augmentation du coût de la vie ces vingt dernières années, mais nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de l'Entente, de renoncer à cet amendement. Enfin, pour qu'on voie bien qui soutient les lieux de vie, dans cette enceinte, nous demandons le vote à l'appel nominal.

Le président. Etes-vous soutenu par quatre conseillers municipaux au moins, Monsieur Wisard? (*Plus de quatre mains se lèvent.*) C'est le cas. Le vote de cet amendement se fera donc à l'appel nominal.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 48 non contre 27 oui (1 abstention).

Ont voté non (48):

M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Philippe Cottet (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. David Metzger (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Richard North (UDC), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Anne Pictet (Ve), M. Thierry Piguet (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Nicole

Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté oui (27):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Laetitia Guinand (L), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Virginie Jordan (R), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L).

S'est abstenu (1):

M. Olivier Fiumelli (R).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (3):

M. Jacques Baud (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Mary Pallante (S).

Présidence:

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

Le budget de M. Tornare, pages 65 à 78, est adopté.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous annonce l'état de la situation après l'examen du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports: l'excédent de revenus s'élève à 32 454 956 francs.

Il nous reste un amendement à traiter avant de passer au vote des arrêtés. Il s'agit d'un projet d'amendement du groupe radical portant sur l'article 2 de l'arrêté I concernant le budget des investissements. Cet amendement demande une diminution de 5 millions de francs des investissements prévus pour le patrimoine administratif, ce qui les ramènerait de 75 millions de francs à 70 millions de francs. En tenant compte du patrimoine financier, on arrive ainsi à un total des

investissements de 90 millions de francs au lieu de 95 millions. Cet amendement se présente comme suit:

Projet d'amendement

«Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) patrimoine administratif	Fr.
dépenses	70 000 000
(...)	
b) patrimoine financier	
dépenses	20 000 000
(...)	
c) total	
dépenses	90 000 000»

M. Simon Brandt (R). Je suppose que le groupe radical sera le seul à défendre et à voter cet amendement qu'il a déposé, mais tant pis. Nous demandons le retour du montant des investissements à la somme qui figurait dans la première mouture du projet de budget du Conseil administratif, à savoir celle que nous avons reçue au début de l'automne et qui, je le rappelle, était tout à fait acceptable pour le groupe radical. Les dépenses pour les investissements y étaient prévues à hauteur de 90 millions de francs, mais le Conseil administratif, suite au boni annoncé, les a rehaussées à 95 millions de francs.

Pourquoi avons-nous déposé un amendement demandant de revenir à la somme initiale? Pour trois raisons. Tout d'abord, si le Conseil administratif a jugé il y a trois mois qu'un budget d'investissements à 90 millions de francs était acceptable, la décision de l'augmenter à 95 millions de francs de manière purement artificielle, pour le seul motif que certains investissements sont prioritaires en 2008, ne tient tout simplement pas la route. Je rappelle que, comme pour l'achat du 25, rue du Stand, le Conseil administratif a toujours la possibilité de nous soumettre des projets d'arrêté en dépassement de crédit, au cas où le volant de 90 millions de francs d'investissements serait dépassé.

Par ailleurs, nous voulons donner un signal politique clair: la Ville de Genève doit commencer à rembourser sa dette. Or nous pouvons ici affecter facilement 5 millions de francs au remboursement de cette dette, sans que cela entraîne des conséquences directes sur des emplois, des associations ou que sais-je encore. Nous avons entendu le magistrat en charge des constructions déclarer qu'il prendrait sur le budget des investissements les 2 millions de francs nécessaires à la

réfection du pont des Vernets, alors même qu'une fondation privée proposait de s'en charger et ce même magistrat disait, il y a six semaines, que cette réfection n'était pas son problème, mais celui du Canton. S'il peut puiser ainsi dans le budget des investissements, c'est donc que celui-ci est tout simplement trop élevé pour l'usage qu'il en fera.

Je pense que nous pouvons très bien diminuer le budget des investissements et le ramener à son montant initial tel qu'il figurait dans la première mouture du budget 2008. Si le Conseil administratif veut dépenser plus de 90 millions de francs en 2008, le groupe radical examinera avec plaisir ses projets au cas par cas. Nous avons bien fait confiance à M. Pagani pour la patinoire! Si ces projets d'investissements nous paraissent assez importants pour mériter un dépassement de crédit, nous les voterons volontiers. Mais, en l'état, notre message est clair: 5 millions de francs de moins pour les dépenses, 5 millions de francs de plus pour le remboursement de la dette!

M. Philippe Cottet (Ve). Monsieur le président, vous transmettez à mon préopinant que certains choix reflètent les options politiques de ceux qui les font, et que cet amendement est donc tout à fait défendable pour le Parti radical. Mais l'Alternative a une position un peu différente... Le budget tel qu'il nous a été présenté au mois de septembre dernier ne se fondait pas sur les mêmes revenus. Les équilibres budgétaires n'étaient donc pas les mêmes qu'aujourd'hui, nous en avons longuement parlé depuis ce matin. Il fallait alors ventiler différemment les contraintes, c'est pourquoi le Conseil administratif avait proposé une baisse des investissements à 90 millions de francs.

Mais la politique que l'Alternative – majoritaire en Ville de Genève et au Conseil administratif – entend mener doit se doter de certains moyens. Je salue le choix du Conseil administratif d'augmenter le montant des investissements à 95 millions de francs, et je rappelle que cette somme lui est nécessaire pour nous proposer des projets à réaliser en 2008. L'enjeu, c'est une dotation suffisante pour les investissements de la Ville.

Le programme électoral des Verts estimait que les investissements devaient toujours tourner autour des 100 millions de francs, non pas pour éviter de rembourser la dette, non pas pour dépenser de l'argent de manière inconsidérée, mais bien parce qu'il s'agissait de faire des investissements pour réduire les coûts futurs. La Ville de Genève doit procéder à des rénovations exemplaires de son important patrimoine immobilier en matière d'économie d'énergie, de réadaptation des bâtiments pour les handicapés et de rénovation pure et simple. On sait dans quel état d'insalubrité sont encore certains immeubles de la Ville. Ces travaux sont indispensables. Telle est la politique qui doit être menée, il est tout à fait sain et légitime que le Conseil municipal l'exige du Conseil administratif.

Nous attendons de lui qu'il nous présente, en 2008, des projets d'investissements majeurs. Il n'est pas inutile de rappeler que 40% des dépenses énergétiques, dans notre pays, sont dues au chauffage et à l'immobilier. C'est là un domaine important où la Ville de Genève peut changer le cours des choses.

D'autres perspectives qui font partie du programme de l'Alternative, grâce auquel elle a été élue majoritairement dans cette ville, sont l'installation de certains aménagements publics au vu des transformations actuelles du réseau de tram, l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de transport, le respect des directives sur la protection de la population contre le bruit et la pollution par une réduction du trafic routier ou d'autres mesures. L'Alternative défend toutes ces options et souhaite inscrire sa marque politique au budget 2008 grâce à des investissements à hauteur de 95 millions de francs. Nous invitons donc ce plénum à refuser l'amendement des radicaux.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 48 non contre 25 oui.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous voilà parvenus au terme du deuxième débat sur le projet de budget 2008. Nous suspendons la séance pendant quelques minutes, afin que les services de la Ville puissent me transmettre les arrêtés définitifs que nous voterons tout à l'heure.

(La séance est suspendue de 22 h 5 à 22 h 15.)

Le président. Mesdames et Messieurs, nous passons au vote des arrêtés avec les nouveaux chiffres. Auparavant, je vous en donne lecture.

(Le président donne lecture des arrêtés.)

Le président. Madame Wenger, vous avez demandé la parole, mais nous sommes en procédure de vote.

M^{me} Salika Wenger (AGT). J'aimerais poser une question. Je ne sais pas ce que veut dire le terme «nouveaux instruments financiers» qui figure à l'article premier de l'arrêté III. Peut-on m'en donner la définition? Je n'aimerais pas voter sans savoir de quoi il s'agit.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Madame Wenger, il est très tard et nous avons commencé ce débat budgétaire très tôt... Vous ne m'en voudrez pas si je ne vous donne pas ce soir un cours sur les instruments financiers utilisés par mes services s'agissant des emprunts, des échéances de remboursement, des taux Libor, des *swap options*, etc. Je ne vous donnerai pas toutes ces définitions ce soir, mais ce sont les instruments que nous utilisons pour gérer les emprunts et les rembourser avant terme si la conjoncture est favorable et si notre trésorerie le permet.

Par contre, Madame Wenger, je prends volontiers rendez-vous en janvier 2008 avec vous et toutes les personnes intéressées à cette problématique, pour un cours que vous donnera mon adjoint de direction, M. Philippe Krebs. Vous y aurez tout loisir d'être informée sur ces questions particulièrement ardues, ce qui répondra certainement à toutes vos attentes. Mais n'ayez pas peur, ces nouveaux instruments financiers ne servent pas à spéculer sur des marchés émergents ou à acquérir à bon compte des créances frauduleuses! Ce sont des instruments de technique financière tout à fait usuels.

Le président. Eh bien, nous voilà partis pour une discussion sur les nouveaux instruments financiers...

M. Olivier Fiumelli (R). Je suis déçu de constater que les projets de budgets et les comptes manquent généralement d'un certain nombre d'informations relatives aux instruments financiers. Je trouve cela tout à fait regrettable, car nous ne connaissons pas les risques que prend l'administration dans ce domaine. Pour cette raison, je me réjouis que la Ville de Genève applique les normes comptables IPSAS, qui prévoient notamment la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers.

Le président. Plus personne n'ayant demandé la parole, en deuxième débat, nous passons au vote des arrêtés.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé est accepté par 41 oui contre 36 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 69 oui contre 8 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté par 42 oui contre 12 non (23 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté I. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Fr.

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève	
sont arrêtées à	1 117 139 612
sous déduction des imputations internes de	77 529 220
soit un total des charges nettes de	1 039 610 392
et les revenus à	1 149 594 568
sous déduction des imputations internes de	77 529 220
soit un total des revenus nets de	1 072 065 348

L'excédent de revenus présumé s'élève à 32 454 956 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	75 000 000
recettes	0
investissements nets	75 000 000
b) patrimoine financier	
dépenses	20 000 000
recettes	0
investissements nets	20 000 000
c) total	
dépenses	95 000 000
recettes	0
investissements nets	95 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

	Fr.	Fr.
a) patrimoine administratif		
investissements nets		75 000 000
amortissements ordinaires	64 745 196	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 32 454 956	
autofinancement		<u>97 200 152</u>
excédent de financement		22 200 152
b) patrimoine financier		
investissements nets		20 000 000
amortissements (autofinancement)		<u>1 418 831</u>
insuffisance de financement		18 581 169
c) total		
investissements nets		95 000 000
amortissements ordinaires	66 164 027	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 32 454 956	
autofinancement		<u>98 618 983</u>
excédent de financement		3 618 983

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 32 454 956 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

Arrêté II. – Centimes additionnels*Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2008, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2008 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2008.

Arrêté III. – Emprunts

Article premier

Le Conseil administratif est autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 2

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2008, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

(La séance est suspendue de 22 h 28 à 22 h 50.)

Troisième débat

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tous les chefs de groupe ont reçu un exemplaire des amendements du troisième débat, que j'ouvre maintenant.

M. Jean-Marc Froidevaux, président de la commission des finances (L). Monsieur le président, permettez au président de la commission des finances que je suis d'intervenir au début de ce troisième débat, afin de faire une suggestion au Conseil municipal et au Conseil administratif. J'invite ce dernier à prendre

sous son autorité et à son propre compte l'ensemble des amendements votés en deuxième et en troisième débat, de sorte que le Conseil municipal ne soit pas obligé de procéder aux compensations prévues par les dispositions de la loi sur l'administration des communes (LAC).

En outre, je me suis permis de proposer un amendement prévoyant la suppression des 600 000 francs de recettes relatives à l'Eurofoot 2008, en échange de quoi je suggère au Conseil administratif de devenir sinon l'auteur, du moins le ratifiant de nos amendements, afin que le budget soit parfaitement légal. A défaut, peut-être rencontrerions-nous quelques difficultés pour ce qui est de la légalité des recettes compensatoires. S'il y a moyen de faire simple, je pense que nous devrions procéder ainsi!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je vous confirme que le Conseil administratif est d'accord avec cette manière de procéder et donc de reprendre à son compte les trois amendements constituant un excédent de charges, à savoir les 100 000 francs relatifs à Agenda 21, les 50 000 francs relatifs à la distribution de livres de fin d'année, les 30 000 francs supplémentaires pour l'Association 360, les autres amendements ayant déjà fait l'objet de compensations.

Tous les départements.

Toutes les pages, toutes les cellules,

groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Le premier amendement de ce troisième débat émane des groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 397 738 francs de la participation de la Ville de Genève à la prime d'assurance maladie du personnel répondant aux conditions. Il s'agit donc d'une diminution de 20 francs par fonctionnaire, la participation de la Ville passant de 70 à 50 francs.

M. Alexis Barbey (L). Le groupe libéral redépose cet amendement pour les raisons suivantes. Les modifications budgétaires proposées par le Conseil administratif ont été établies très tardivement, et nous pensons que le personnel de la Ville de Genève n'est pas maltraité au niveau des salaires et des compensations en nature. De plus la prise en compte de la prime d'assurance maladie par l'employeur a complètement disparu dans le secteur privé. Pour ces raisons, nous proposons de diminuer la participation de la Ville de Genève à la prime d'assu-

rance maladie de la fonction publique municipale et de la faire revenir à son montant initial, qui était de 50 francs pour les fonctionnaires répondant aux conditions.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme je l'ai dit précédemment, l'Alternative soutient l'accord conclu avec le personnel de la Ville de Genève. Nous nous opposerons donc à tous les amendements susceptibles de lui porter atteinte et de remettre en question la paix sociale.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 35 oui.

*Tous les départements.
Toutes les pages, toutes les cellules,
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

Le président. L'amendement suivant émane lui aussi des groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 1 450 778 francs correspondant au renoncement à la prime unique de 1000 francs destinée aux collaborateurs de la Ville de Genève qui auraient pu bénéficier d'une augmentation extraordinaire entre 2006 et 2007.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 35 oui.

*Page 6, cellule A800010, Conseil administratif,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Genève
Tourisme, page 7 des subventions).*

Le président. L'amendement suivant émane des groupes libéral et radical. Il demande une augmentation de 120 000 francs pour la création d'une nouvelle subvention à Genève Tourisme. Une proposition d'économie équivalente sera faite sur la subvention destinée à l'intégration et la promotion de l'égalité.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, comme nous l'avons indiqué tout à l'heure, nous estimons que Genève Tourisme est en droit de recevoir une subvention de la Ville. Nous sommes la seule ville de Suisse à ne pas subventionner directement notre

office du tourisme Il ne s'agit pas simplement de siéger au conseil d'administration de Genève Tourisme ou d'en rencontrer les représentants à répétitions reprises pour trouver des accords! Il s'agit d'accorder une véritable subvention, qui permettra à Genève Tourisme de continuer à faire vivre l'économie genevoise, laquelle pourra ainsi obtenir de nouvelles recettes. Je rappelle que c'est grâce à ces dernières que nous pouvons pratiquer la politique de l'Alternative, à savoir celle de la distribution et de l'arrosage!

M. Simon Brandt (R). J'interviens très brièvement pour dire que la Ville de Genève ne fait qu'une seule chose pour le tourisme actuellement, c'est de le taxer via la taxe professionnelle! La moindre des choses serait donc de donner une compensation en accordant cette subvention à Genève Tourisme.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 46 non contre 29 oui.

Page 10, cellule 1001510, Centimes additionnels et impôts spéciaux, groupe de comptes 346, Compensation financière aux communes françaises. groupe de comptes 351, Dédommagements à des collectivités publiques – cantons. groupe de comptes 400, Impôts sur le revenu et la fortune. groupe de comptes 401, Impôts sur le bénéfice et le capital.

Le président. Nous avons reçu quatre amendements de l'Union démocratique du centre, en vue de baisser de 1 centime le nombre de centimes additionnels. Le premier amendement vise une diminution de 649 000 francs correspondant à l'ajustement de la compensation aux communes frontalières; le deuxième, une diminution de 707 835 francs correspondant à l'ajustement des frais de perception; le troisième, une diminution de 12 135 000 francs correspondant à la diminution de 1 centime additionnel pour les personnes physiques; le quatrième, une diminution de 3 594 000 francs correspondant à la diminution de 1 centime additionnel pour les personnes morales.

Mesdames et Messieurs, au moment du vote, vous ne pourrez pas refuser l'un des quatre amendements et pas les autres, puisqu'ils sont interdépendants; soit vous acceptez les quatre, soit vous refusez les quatre.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, en préambule, je voudrais vous remercier pour la journée d'aujourd'hui. Ce matin, en ouverture des débats, j'indiquais que notre

groupe ne souhaitait pas passer la nuit ici; or il est 23 h 5, ce qui est tout à fait acceptable pour un début de troisième débat. Je pense que nous pourrions terminer avant minuit!

Je ne veux pas vous fatiguer, car la capacité d'écoute a des limites et cela fait quinze heures que nous sommes réunis dans cette enceinte. Néanmoins, je rappelle mes propos de ce matin: notre groupe propose une baisse de la fiscalité d'un centime additionnel. Vous savez, comme disait le Prince d'Orange, il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer. Je délivre ici, au nom d'un groupe politique, un message politique qui s'adresse aux Genevoises et aux Genevois à l'extérieur de cette salle.

Je sais qu'on viendra m'opposer tel ou tel argument plus ou moins spécieux, donc j'abrége en disant simplement que l'Union démocratique du centre, fidèle à ses engagements, est pour la baisse de la fiscalité. Elle a déjà été abaissée de 12% au niveau cantonal, alors que celle des communes n'a pas été modifiée. Ce soir, nous proposons donc de diminuer d'un centime le nombre des centimes additionnels qui s'élève actuellement à 45,5. Nous déposons cet amendement à l'arrêté II puisqu'un éventuel référendum – c'est-à-dire l'exercice de la souveraineté populaire – ne peut s'appliquer que dans le cas d'un arrêté. Je vous remercie de votre attention.

M. Philippe Cottet (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, le préopinant vient de nous dire que ces quinze dernières heures se sont mieux déroulées que d'autres années, mais je n'en sais rien car je n'étais pas là moi-même pour le constater.

Quoi qu'il en soit, beaucoup des arguments avancés par la magistrate Salerno en début de journée démontraient l'importance d'un équilibrage et d'une gestion saine des finances publiques. Aujourd'hui, alors que les besoins sont réels – nous en avons largement discuté aujourd'hui – et que d'importantes discussions politiques à ce sujet sont en cours, il est totalement inopportun de vouloir modifier l'assiette fiscale en diminuant le centime additionnel. Au contraire, nous devons nous en tenir à nos engagements, c'est-à-dire à la fois répondre aux besoins et garantir l'équilibre des finances publiques, ce qui est faisable sans modification du centime additionnel. Pour cette raison, Mesdames et Messieurs, l'Alternative vous invite à refuser ces quatre amendements.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). L'amendement que nous soumet ce soir l'Union démocratique du centre ne trouvera aucun écho au sein de l'Entente – en tout cas pour ce qui est du groupe libéral. Cette proposition nous surprend, pour

ne pas dire qu'elle nous stupéfie. On aurait pu imaginer que ses auteurs eussent préservé les 15 millions de francs que représente un centime additionnel. En effet, comment peut-on proposer de manière aussi incroyable la baisse du centime additionnel, après avoir soutenu, comme l'a fait l'Union démocratique du centre, la réintroduction des prestations municipales? C'est une manière de dire que l'on donne tout en retirant ce qu'on donne, puisqu'on en supprime le financement! Quelle est la cohérence politique de cette démarche? C'est inouï!

Mais il est encore un autre point qui nous stupéfie. Je rappelle que le but de la politique, c'est la sécurité des finances et la santé financière de la municipalité. Que gagnerions-nous à réduire les recettes de la Ville en affaiblissant sa santé financière? Cela nous mettrait face à un double risque. D'une part, celui de ne pas pouvoir réduire la dette, puisque au lieu des 3 millions qui sont pour le moment consacrés à la réduction de la dette, la baisse du centime additionnel nous ferait passer à 12 millions de francs de déficit. Deuxièmement, il y aurait à craindre bien davantage, à savoir une augmentation des taux d'intérêts qui pèseraient sur la Ville en raison d'une modification de son rating, pour parler en français moderne digne des nouveaux instruments financiers chers au Conseil administratif.

Cela signifierait que nous péjorerions globalement les finances publiques non seulement au niveau des recettes, mais également au niveau des charges, car nous pouvons être certains que la dette immense de la Ville nous coûterait un quart de point, voire un demi-point de plus. Ce serait là une situation absolument désastreuse à l'avènement de laquelle les libéraux ne prêteront évidemment pas leur concours. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, à refuser avec nous ces amendements.

M. Olivier Fiumelli (R). Mon préopinant libéral a relevé l'ensemble des points sur lesquels je souhaitais m'exprimer, je n'ai rien à ajouter.

M. Jacques Hämmmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis très étonné d'une pareille mauvaise foi! Comment le groupe libéral peut-il accuser l'Union démocratique du centre d'avoir grevé le budget de la Ville? Nous avons refusé tous les amendements du Conseil administratif! Ne dites pas de mensonges, ni de contre-vérités, Monsieur Froidevaux! (*Remarque de M. Froidevaux.*) Vous n'êtes pas en train de plaider dans un prétoire, cher collègue! Ici, on fait de la politique, et on doit avoir un minimum d'éthique et respecter la parole de ses adversaires ou de ses concurrents.

Mis aux voix, les quatre amendements ci-dessus sont refusés par 69 non contre 8 oui.

Page 19, cellule 1000000, Direction du département des finances et du logement, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Intégration et promotion de l'égalité, page 8 des subventions).

Le président. L'amendement suivant émane des groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 120 000 francs correspondant à la suppression de la subvention destinée à l'intégration et la promotion de l'égalité.

M. Simon Brandt (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous aurez remarqué que le groupe radical, fair-play, n'a pas redéposé l'ensemble de ses amendements en troisième débat mais s'en est tenu aux principaux. Or le principal, pour nous, c'est typiquement l'amendement dont il est question ici, comme nous vous l'avons dit précédemment. C'est l'une des deux conditions *sine qua non* pour que nous votions ce budget, à savoir la suppression de ce doublon du service cantonal chargé de l'égalité.

C'est une économie qui n'en est en fait pas une, M^{me} Salerno ayant dit elle-même en commission que les 120 000 francs qu'elle économisait sur les prestations de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) seraient *de facto* reportés sur cette ligne, et que, si elle avait disposé de 250 000 francs, elle les aurait utilisés de la même manière. Nous ne pouvons pas accepter que la magistrate utilise la moindre économie réalisée pour allouer une subvention purement politique. C'est d'ailleurs en contradiction avec le discours prébudgétaire de la même magistrate, qui nous disait que le budget 2008 était un copié-collé de l'année précédente et n'avait rien de politique.

Soyez cohérente, Madame Salerno, retirez du budget cette subvention pour l'intégration et la promotion de l'égalité, car elle ne représente qu'une mesure purement politique. Si vous voulez revenir avec ça l'année prochaine, c'est avec plaisir que nous refuserons à nouveau...

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne vous étonnerai pas en affirmant que l'Alternative n'a pas changé d'avis sur cet amendement, qu'elle refusera. Nous trouvons assez cocasse que l'Entente demande une diminution de 120 000 francs pour l'égalité, alors que, même si c'était au cours de la législature précédente et que les membres des différents partis étaient différents, le Conseil municipal a voté à l'unanimité une motion demandant d'aller de l'avant pour la promotion de l'égalité! J'aimerais un peu de cohérence!

M^{me} Christine Camporini (R). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical souhaitait que je m'exprime en tant que femme et en tant que radicale. Nous sommes évidemment très conscients des difficultés que peuvent rencontrer certaines femmes. Nous avons envie que les choses évoluent et que les femmes aient les mêmes droits et les mêmes libertés que les hommes.

Toutefois, nous ne sommes pas sûrs que cela dépende d'un montant alloué au budget, sans parler du doublon ainsi créé avec un service de l'Etat, comme l'a relevé mon collègue Simon Brandt. Il nous semble que c'est aussi l'état d'esprit de la société qui doit évoluer. Aujourd'hui encore, même si les femmes veulent l'égalité, c'est souvent elles qui ont la responsabilité de l'éducation de leurs enfants. Que dire de cela? Ne doivent-elles pas valoriser également la manière de fonctionner des femmes en parlant de complémentarité plutôt que d'égalité? Finalement, c'est cela qui fait le charme des relations: nous sommes différentes, nous fonctionnons différemment. Peut-être que, si les femmes assumaient un peu plus leur manière spécifique de fonctionner, le monde serait un peu plus égal.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les démocrates-chrétiens sont un peu gênés. Comme cela a été rappelé tout à l'heure, les amendements de l'Entente redéposés en troisième débat le sont par les radicaux et les libéraux, et non par notre groupe. En effet, nous ne souhaitons pas, quant à nous, refaire toutes les discussions qui ont déjà eu lieu au cours de cette journée. Je tiens à vous dire que notre manière de travailler, c'est la collégialité entre les tenants d'opinions différentes, comme nous le faisons en commission. Nous estimons que recommencer à parler de ces amendements au troisième débat est un exercice de singes, c'est de la gesticulation politique et nous n'en dirons pas plus ce soir. A partir de maintenant, nous ne prendrons plus la parole. (*Applaudissements.*)

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Nous demandons le vote à l'appel nominal.

Le président. Etes-vous suivie par au moins quatre membres de ce Conseil, Madame Moratti Jung? (*Plus de quatre mains se lèvent.*) C'est le cas. Nous votons donc à l'appel nominal.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 35 oui (1 abstention).

Ont voté non (41):

M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Philippe Cottet (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. David Metzger (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Anne Pictet (Ve), M. Thierry Piguet (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté oui (35):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M. Simon Brandt (R), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chapuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Laetitia Guinand (L), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Virginie Jordan (R), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Vincent Maitre (DC), M. Richard North (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Olivier Tauxe (UDC).

S'est abstenue (1):

M^{me} Danièle Magnin (L).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (2):

M. Jacques Baud (UDC), M^{me} Mary Pallante (S).

Présidence:

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

Page 29, cellule 2601000, Aménagement urbain et mobilité, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

Le président. Nous avons reçu un amendement des Verts, qui demande une augmentation de 300 000 francs pour la Semaine de la mobilité.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Si les Verts ont maintenu cet amendement au troisième débat, c'est parce que, comme nous l'avons déjà dit au deuxième débat, la mobilité est un enjeu important pour la Ville de Genève au XXI^e siècle. Or elle n'a pas fait l'objet d'un grand débat aujourd'hui. Nous le regrettons, car il s'agit d'une problématique majeure qui concerne la promotion de la mobilité douce, des circulations piétonne et cycliste, des déplacements en transports publics, etc. Tout cela mérite que nous nous y attardions au cours d'une semaine spéciale, même si nous espérons que cette politique se concrétisera aussi en termes d'investissements. La Semaine de la mobilité permettant de sensibiliser la population à cette problématique, nous vous invitons, chers collègues, à voter cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 53 non contre 22 oui (1 abstention).

Page 31, cellule 3001000, Direction de la culture, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (FASe («La ville est à vous»), page 9 des subventions).

Le président. L'amendement suivant émane des groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 192 140 francs correspondant à la suppression de la subvention destinée à la Fondation genevoise pour l'animation culturelle (FASe) pour la manifestation «La ville est à vous».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

Page 35, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC), groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (La ville est à vous, page 10 des subventions).

Le président. Nous avons reçu un autre amendement des groupes libéral et radical, qui demande une diminution de 150 000 francs correspondant à la suppression de la subvention destinée à la manifestation «La ville est à vous».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

*Page 35, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC),
groupe de comptes 366, Subventions accordées – personnes physiques (Bourses pour jeunes artistes, page 13 des subventions).*

Le président. L'amendement suivant émane lui aussi des groupes libéral et radical. Il demande une augmentation de 20 000 francs de la subvention destinée aux bourses pour jeunes artistes.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, puisque j'ai le micro, j'aimerais d'abord brièvement remercier les choristes de la chorale municipale qui se sont produits tout à l'heure à l'occasion de la cérémonie de l'Escalade. Ils ont très bien chanté! Au cas où certains d'entre vous, chers collègues, n'auraient pas très bien compris à quel moment et à quel endroit cela se passe, je vous informe que la chorale municipale se produit chaque année le jour du débat budgétaire. Soyez-y attentifs! Je vous donne rendez-vous l'année prochaine.

J'en reviens au sujet qui nous occupe, à savoir notre amendement pour une augmentation de 20 000 francs de la subvention actuelle destinée aux jeunes artistes. Les libéraux ont un programme politique qui ne vise pas uniquement à supprimer des subventions, contrairement à ce que certains prétendent. Une fois n'est pas coutume, nous demandons ici une augmentation pour une cause qui nous est chère.

Il ne s'agit pas, comme certains le craignaient, de voter une somme sans savoir à qui elle sera destinée, bien au contraire! Nous voulons donner suite à l'audition par la commission des arts et de la culture de M. Waldis, conseiller culturel au Service aux artistes et acteurs culturels de la Ville de Genève, qui gère les subventions attribuées à la création émergente. Les conditions posées pour bénéficier de ces subsides montrent qu'il s'agit principalement de favoriser les arts plastiques et le domaine du livre et de l'édition.

Imaginons un jeune plasticien qui doit faire couler son œuvre dans du bronze pour la faire connaître; le prix du matériau et du travail n'est pas forcément à la portée de quelqu'un qui sort de l'Ecole supérieure des beaux-arts! Il en va de même en ce qui concerne l'édition: un jeune écrivain n'est certainement pas en mesure de payer de sa bourse l'impression de son livre. C'est aussi le cas des jeunes musiciens qui voudraient sortir leur premier disque.

Nous sommes sensibles à cette réalité. Nous estimons qu'il est important de ne pas promouvoir seulement la culture institutionnelle – à laquelle nous sommes néanmoins très attachés – mais d'encourager aussi les jeunes talents à se manifester.

ter. Nous voulons faciliter ce foisonnement culturel en soutenant des jeunes qui débutent. En outre, quand la Ville de Genève a subventionné un de leurs projets, c'est un argument à faire valoir dans leur curriculum vitae pour la suite de leur carrière.

Nous savons qu'il y a dans ce domaine des besoins réels. Depuis 2001, entre huit et onze projets artistiques ont été soutenus chaque année par notre municipalité. A nos yeux, pour une ville comme Genève, c'est trop peu. Augmenter la subvention pour les bourses aux jeunes artistes de 20 000 francs permettrait de soutenir huit à quinze projets par an. C'est dans cet esprit, chers collègues, que nous vous invitons à accepter cet amendement qui rafraîchira et rajeunira la culture à Genève.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 33 oui (3 abstentions).

Page 58, cellule 4007000, Sécurité et espaces publics, groupe de comptes 427, Immeubles du patrimoine administratif.

Le président. L'amendement suivant a été déposé par M. Froidevaux et correspond à ce qu'il nous a expliqué tout à l'heure en début de troisième débat. Il demande une diminution de 600 000 francs des recettes liées à l'Eurofoot, le Conseil municipal renonçant à compenser les modifications budgétaires suite à leur prise en charge par le Conseil administratif.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 65 oui contre 8 non (2 abstentions).

Page 71, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 366, Subventions accordées – personnes physiques (Prestations municipales, page 20 des subventions).

Le président. L'amendement suivant émane des partis libéral et radical. Il demande une diminution de 10,3 millions de francs correspondant à la suppression des prestations municipales aux aîné-e-s et aux personnes précarisées de la Ville de Genève.

M^{me} Maria Pérez (AGT). Monsieur le président, je demande le vote à l'appel nominal.

Le président. Etes-vous suivie par au moins quatre conseillers municipaux, Madame Pérez? (*Plus de quatre mains se lèvent.*) C'est le cas.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 36 oui.

Ont voté non (41):

M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Philippe Cottet (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. David Metzger (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Anne Pictet (Ve), M. Thierry Piguet (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté oui (36):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M. Simon Brandt (R), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chapuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Laetitia Guinand (L), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Virginie Jordan (R), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M. Richard North (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Olivier Tauxe (UDC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (2):

M. Jacques Baud (UDC), M^{me} Mary Pallante (S).

Présidence:

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

Page 73, cellule 5009010, Direction du Service des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Subventions aux sportifs individuels, page 23 des subventions).

Le président. L'amendement suivant émane des groupes libéral et radical. Il demande une augmentation de 10 500 francs pour les subventions aux sportifs individuels.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, nous redéposons cet amendement qui a reçu un bien mauvais accueil tout à l'heure. Alors que des sommes astronomiques seront votées ce soir dans le cadre du budget 2008, l'augmentation de 10 500 francs que nous demandons ici est symbolique, mais c'est tout de même un symbole important pour les jeunes qui veulent faire du sport de compétition. Il ne s'agit que de porter une subvention de 19 500 francs à 30 000 francs. Cette augmentation de 10 500 francs est vraiment importante pour tous les sportifs concernés, et nous espérons que notre amendement sera mieux accepté maintenant qu'en deuxième débat.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je suis désolée de décevoir M. Chevalier, mais nous ne réserverons pas un meilleur accueil à cet amendement en troisième débat. L'Alternative défend surtout le sport pour tous, les installations sportives utilisables par tous, le sport comme hygiène de vie et non comme compétition, comme manière de se surpasser et de s'abîmer la santé au lieu de l'améliorer.

Par ailleurs, j'aimerais que les libéraux arrêtent une fois pour toutes de croire que les jeunes, parce qu'ils font du sport, cesseront de faire des bêtises. On a eu l'impression, à les entendre tout à l'heure défendre cet amendement, que pour eux chaque jeune est un bandit en puissance... Bref, heureusement que les libéraux sont là pour leur proposer de faire du sport de compétition et sauver la société! Il y a un moment où il faut arrêter, avec ce genre de mentalité!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 47 non contre 28 oui (2 abstentions).

Page 76, cellule 5009060, Piscines, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Subvention Association usagers des bains des Pâquis, page 25 des subventions).

Le président. Le dernier amendement émane des groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 50 000 francs de la subvention destinée à l'Association des usagers des bains des Pâquis.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 49 non contre 27 oui.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous en avons terminé avec le vote des amendements du troisième débat. Je laisse les services municipaux calculer les derniers chiffres du budget, et je donne maintenant la parole aux représentants des différents partis pour leur déclaration finale... (*Remarques.*) Nous avons toujours procédé ainsi. J'ai lu le *Mémorial* de la séance budgétaire de ces dernières années, et les déclarations des partis ont eu lieu avant le vote des arrêtés définitifs. Nous pouvons néanmoins changer cette manière de procéder, si cela vous arrange, Mesdames et Messieurs.

Je vois cependant que certains d'entre vous s'inscrivent pour demander la parole... Nous ferons donc comme les années précédentes et je donne la parole à M. Brandt.

M. Simon Brandt (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous vous en doutez, le groupe radical devra – à regret – refuser le budget 2008. Vous vous rappelez qu'il l'avait voté en commission des finances, car il espérait une nouvelle politique pour la Ville de Genève: une politique comme au Canton, avec des partis gouvernementaux qui prennent leurs responsabilités, une alliance de la gauche non extrême à la droite non extrême, qui aurait permis à notre municipalité d'affronter les défis d'aujourd'hui et de demain en assumant son passé avec bienveillance.

Le budget qui sera voté ce soir n'est pas acceptable aux yeux du groupe radical, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le niveau de remboursement de la dette n'est selon nous pas suffisant. Je rappelle que nous avons voté l'année dernière un budget déficitaire de 29 500 000 francs. Pour cette année, Monsieur le président, j'attends que vous nous donniez les chiffres de l'excédent budgétaire, mais, d'après mes calculs, le remboursement ne devrait pas dépasser 3 millions de francs ou un peu plus... (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, un peu de silence. Nous en sommes aux dernières minutes de ce débat et je pense que, pour les déclarations finales, nous pouvons encore avoir un peu de tenue, comme cela a été le cas tout au long de la journée.

M. Simon Brandt. Ainsi le niveau de remboursement de la dette en 2008 ne sera pas suffisant. Alors même que cette dette doit à tout prix être maîtrisée. Je rappelle que ses intérêts se montent à 64 millions de francs par an. Or la dette et les intérêts que nous payons chaque année, c'est autant d'argent que nos enfants devront rembourser. La mauvaise gestion d'aujourd'hui devra être assumée par les générations futures. Et, comme je l'ai déjà dit, le véritable développement durable consiste à s'assurer que ce qu'on lègue aux générations futures ne soit pas pire que ce qu'on a reçu.

S'il est vrai que la droite ne gérât pas correctement les deniers publics il y a une quinzaine d'années, la gauche ne fait que la copier aujourd'hui et c'est malheureusement assez triste. Je le répète: si des partis soi-disant raisonnables avaient pris leurs responsabilités et accepté de discuter avec d'autres partis gouvernementaux, nous aurions eu une occasion de voter un budget équilibré. Les radicaux étaient prêts à faire un pas en avant vers les socialistes et les Verts – ils l'ont d'ailleurs fait en commission des finances. Cette main que nous avons tendue, nous n'avons rien reçu en retour. Nous sommes assez déçus, car nous avons vraiment espéré – je le dis sans mauvaise foi et sans ironie – que nous pourrions travailler tous de concert, afin d'améliorer le fonctionnement de la Ville de Genève.

Or que s'est-il passé aujourd'hui? On voit un budget qui n'est pas celui de l'Alternative, mais celui d'A gauche toute! Le rétablissement des 10,3 millions de francs pour les prestations municipales, condition *sine qua non* pour que ce groupe vote le budget, est une claire victoire pour lui. Mais c'est une victoire à la Pyrrhus, Mesdames et Messieurs! Vous allez rire jaune, quand le Canton retranchera cet argent! Le courage politique qu'auraient dû avoir le Conseil administratif et certains partis qui s'apprêtent aujourd'hui à voter ce budget consistait à dire: la Ville ne pouvant malheureusement pas – non pas pour une question de fond, mais pour une question de forme – maintenir les prestations municipales, il faudra les remplacer par une politique compensatoire. Les services de M. Tornare avaient d'ailleurs déjà commencé à y réfléchir, et cet effort aurait très bien pu porter des fruits.

Mais il n'y a aucun courage politique à la décision prise ce soir. On cède à un chantage de la part d'un seul groupe politique, qui a transformé ses 11 représentants en une majorité de 41 personnes! Il faut dire ce qui est! Ce premier budget de la législature, c'est bien le budget d'A gauche toute! Il peut bien n'y

avoir plus qu'un seul magistrat d'A gauche toute! au Conseil administratif, cela n'empêche pas qu'au Conseil municipal les socialistes et les Verts aient accepté de se faire prendre en otage et de céder clairement – c'est triste à dire – à ce chantage.

Pour notre part, nous ne pouvons pas être d'accord avec un tel comportement. Nous pourrions choisir de nous abstenir, voire de voter quand même ce budget, si certaines des conditions que nous avons posées étaient remplies. Je rappelle que nous en avons posé deux *ad minima*: la diminution de 5 millions de francs du budget d'investissements afin d'augmenter le remboursement de la dette, et la suppression de la ligne pour la promotion de l'égalité hommes-femmes. Je ne crois pas que ce soit là une position par trop extrémiste. Nous étions prêts à faire un grand pas en avant, en tant que parti gouvernemental qu'est le Parti radical en Ville de Genève, même si nous appartenons à la minorité. Mais cette bonne volonté n'a pas été acceptée par les socialistes et les Verts, ce qui est bien dommage.

Ainsi, nous refuserons le budget 2008 qui est devenu celui de l'irresponsabilité. Il n'est pas question de subventionner le Canton à hauteur de 10,3 millions de francs. Mesdames et Messieurs de l'Alternative, je vous donne rendez-vous au premier semestre 2008 pour la première conséquence du vote de ce soir, c'est-à-dire le retrait en catastrophe des prestations municipales; je dis bien «en catastrophe», même si j'espère quand même que ce ne sera pas le cas, car cela reviendrait à se moquer une troisième fois – une troisième fois de trop – des personnes qui touchent ces subsides. Si le Conseil d'Etat maintient sa position telle qu'il l'a votée mercredi dernier et telle qu'il la renouvellera sûrement, nous aurons pris les personnes âgées de la ville de Genève bénéficiaires des prestations OCPA pour les dindons de la farce une troisième fois!

Le vrai courage politique, Mesdames et Messieurs, c'est de faire des choix et de prendre ses responsabilités. Nous étions prêts à prendre les nôtres. Mais d'autres partis, majoritaires ce soir, ne le sont pas et préfèrent un budget politique qui ne tient pas debout quant à la forme, un budget dont les recettes surnuméraires ne couvrent même pas le déficit d'une trentaine de millions de francs de l'année dernière. Ce n'est pas acceptable! Et cela devient la marque de fabrique de l'Alternative.

Pour nous, il est exclu de voter un budget qui voit la Ville augmenter son train de vie en cette période de haute conjoncture, ce qui nous promet un réveil difficile, quand les caisses municipales verront moins de rentrées d'impôts. Nous allons vers des lendemains très douloureux, que nous vivrons certainement déjà au cours de cette législature. Mesdames et Messieurs de la gauche, j'espère pour vous que jamais vos enfants ne vous demanderont un jour: «Comment as-tu pu me léguer autant de dettes?» (*Applaudissements.*)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, en préambule, j'aimerais que notre collègue qui vient de s'exprimer m'explique ce qu'est la droite extrême – mais pas ce soir, car tout le monde est fatigué, plutôt une autre fois. Peut-être est-il victime des déclarations d'un conseiller fédéral bien connu dans son parti...

Cela dit, le vote du budget 2008 de la Ville de Genève aura lieu dans quelques instants, et je constate que la dette reste ce qu'elle est, que l'excédent de recettes fiscales a été entièrement attribué à des dépenses. Plus l'Alternative a d'argent – ce que certains appellent «l'équilibre des finances» – plus elle dépense. Un jour ou l'autre, le réveil sera difficile, car toutes les dépenses amorcées ici en généreront d'autres ultérieurement. C'est une spirale infernale.

En outre, j'ai été un peu déçu, tout à l'heure, que l'on nous fasse de mauvaises querelles. Je dirai simplement, si je pouvais avoir un peu de calme... (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, j'ai eu une attitude correcte et polie envers chacun de vous, je suis en droit d'attendre la même de votre part!

Je termine mon intervention par un petit message politique. Vous vous êtes amusés, pendant des mois, à nous marginaliser et à nous exclure. C'est ainsi, par méconnaissance de l'histoire – je n'ose pas penser que, chez vous, c'est par malhonnêteté – qu'on a agi avec certaines personnes: on commence par les marginaliser et les exclure, ensuite on les agonit puis on les persécute avant de les exterminer! J'ose croire, Mesdames et Messieurs, que vous ferez un petit retour sur vous-mêmes... Vous verrez que vos comparaisons sont quand même abusives!

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne donnerai pas dans la logorrhée – et je précise là que je ne vise pas du tout notre collègue Hämmerli, qui a eu un temps de parole assez court. Je dirai simplement que le budget que nous nous apprêtons à voter n'est pas celui de la seule A gauche toute!, mais de l'Alternative toute entière. Je puis vous assurer que de nombreuses séances de discussion ont eu lieu, et que nous n'avons pas ménagé notre temps pour arriver à un accord. C'est donc, pour conclure, un budget de concertation bien ancré à gauche, que nous voterons ce soir.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ce budget aura été celui des coups politiques. Je pense notamment aux prestations OCPA, au sujet desquelles nous nous sommes aperçus que la Ville et l'Etat n'étaient pas capables de se mettre d'accord sur la doctrine – nous en reparlerons donc encore pendant des mois. C'est désespérant pour les citoyens! Dans le domaine des prestations, la gauche

s'en tient à la méthode de l'arrosage, alors que nous avons la possibilité d'instaurer des prestations plus ciblées destinées aux personnes qui en ont réellement besoin. Or le Conseil municipal a voté 10 millions de francs pour l'OCPA et 5 millions de francs pour les personnes en difficulté, ce qui donne un total de 15 millions de francs.

Autre coup politique: on a donné au personnel de la Ville de Genève ce qu'il demandait, sans tenir compte des avantages qu'il a à travailler au sein de notre municipalité.

Mesdames et Messieurs, cet exercice que vous avez fait tout à l'heure aurait pu l'être dans un meilleur esprit de concertation. Nous, les démocrates-chrétiens, nous avons à certains moments fait un pas vers vos positions en votant comme vous, mais nous nous sommes aperçus que le bloc de la gauche n'était pas capable de faire de même pour certains de nos amendements, qui étaient certes symboliques, mais qui auraient représenté un signal. Non, Mesdames et Messieurs de la gauche, vous n'êtes pas capables de faire ce geste!

Nous ne voterons donc pas ce budget tout à l'heure, même si nous aurions aimé pouvoir le faire. Nous le refuserons, à notre corps défendant, en rappelant à l'Alternative que les choix qu'elle aura faits entre la fin de l'année 2006 et le début de l'année 2008 empêchent toute diminution de la dette de la Ville. Cette dette augmentera de 120 millions de francs et atteindra les 1,84 milliard de francs. Voilà l'exercice auquel se sont livrés ce soir les gens responsables que vous êtes, Mesdames et Messieurs de l'Alternative! (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je rappelle qu'il est d'usage qu'il n'y ait qu'un seul intervenant par groupe pour les déclarations finales.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Après seulement quinze heures de discussion, nous sommes arrivés au bout de ce débat budgétaire. C'est un record, et je m'en étonne! C'est la première fois, depuis que je siége au Conseil municipal, que cela se passe aussi vite.

Les Verts estiment que nos débats de ce jour, s'ils ont parfois été passionnés, sont toujours restés respectueux et polis – en tout cas jusqu'à il y a quelques minutes. Nous avons le sentiment d'avoir vraiment pris le temps de respecter la procédure démocratique. En outre, nous considérons que le budget 2008 que nous voterons tout à l'heure permettra à notre municipalité de fonctionner pendant une année, ce qui est une priorité à nos yeux. Les Verts l'accepteront donc, car c'est un budget de l'Alternative.

Cependant, nous n'en sommes pas pleinement satisfaits, et nous avons dit pourquoi ce matin. Mais finalement, en cours de journée, nous avons obtenu qu'il y ait un peu plus d'écologie dans ce budget. Même si cet effort ne représente qu'une somme symbolique, c'est pour nous un grand pas. Néanmoins, nous attendons toujours que M^{me} Salerno prenne des engagements à ce sujet dans cette enceinte, et nous nous réjouissons de l'entendre nous les annoncer.

Quant aux propos du préopinant radical dans sa déclaration finale, la réponse des Verts tient en une phrase: «Quand on te parle avec des flammes, réponds avec de l'eau.» C'est M. Souleymane Diamanka qui dit cela, et c'est un homme qui fait de la parole un art!

M. Alexis Barbey (L). Ce soir, les libéraux restent sur leur faim à l'issue du débat budgétaire. En revanche, il semble que l'Alternative soit vraiment rassasiée! Nous sommes passés d'un budget qui nous permettait de rembourser plus de 15 millions de francs de dette à un budget à peine équilibré. Nous avons rajouté des doublons entre la Ville et l'Etat et, enfin, nous avons fait un transfert de charges en faveur du Canton. Le résultat, pour la Ville, sera un déséquilibre financier durable, une dette qui continuera de s'accroître et une Ville désorganisée. Telle n'est pas la politique des libéraux, et nous ne voterons pas ce budget.

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe socialiste votera bien évidemment ce budget. Il le fera en prenant consciemment ses responsabilités, n'en déplaie au groupe radical, notamment. Nous avons bien écouté la déclaration finale de son représentant et nous avons eu le plaisir de constater que, finalement, malgré des heures de débat, les arguments développés étaient les mêmes que ceux présentés il y a bien plus de dix heures.

Je répète donc au nom du groupe socialiste que, n'en déplaie au groupe radical, nous sommes très heureux de voter ce budget avec nos partenaires de l'Alternative. Oui, nous sommes des partis de gauche, et avons été élus sur la base d'un programme commun. Il n'y a pas de chantage qui tienne, ce programme est assumé collectivement par les groupes de l'Alternative. Chacun de nos partis est représenté par au moins un conseiller administratif. Le Parti socialiste, lui, a la chance d'être représenté par une conseillère administrative et un conseiller administratif. Par conséquent, les trois partis de l'Alternative sont ce que M. Brandt a qualifié de partis gouvernementaux, et il n'y a aucune honte pour eux à mener en commun une politique de gauche, une politique de partis gouvernementaux.

Nous aimerions dire également qu'être un parti gouvernemental, un parti ayant une responsabilité politique que nous revendiquons, c'est savoir négocier.

Si, aujourd'hui, nous n'avons pas accepté certains amendements – notamment ceux proposés par le groupe radical, suivi par une partie de l'Entente – c'est parce qu'il ne peut y avoir de négociation et qu'il n'y en aura jamais si la droite s'attaque au principe de l'égalité. Si c'est cela que vous appelez négociier, Monsieur Brandt, il y a fort à parier que l'adhésion à ce que vous appelez le parti gouvernemental radical et à la responsabilité gouvernementale radicale sera difficile à obtenir.

Aujourd'hui, nous n'avons pas discuté sur des symboles – c'est vous qui avez voulu attaquer des symboles! La négociation est tout aussi impensable si vous vous attaquez à des associations comme la Communauté genevoise d'action syndicale, les groupements de défense des homosexuels, le Rassemblement pour une politique sociale du logement... sans parler du Festival de la Bâtie! Tous ces amendements-là, nous les avons refusés, car proposer à des groupes de gauche de couper dans ce genre de subventions et de prestations, ce n'est pas ouvrir une négociation, c'est au contraire la fermer avant même de l'entamer. Oui, Monsieur Brandt, nous avons refusé et nous continuerons à refuser ce genre de propositions, inacceptables quand on mène une politique de gauche.

Je le répète, il n'y a pas eu de chantage d'un groupe de l'Alternative envers l'autre, il y a eu la volonté d'appliquer un programme de gauche pour lequel nous avons été élus, même si cela déplait à certains. Le groupe socialiste est donc particulièrement heureux, ce soir, que la politique sociale en faveur de la petite enfance ait gagné, qu'on ait pu renforcer une politique sociale en faveur des écolières et des écoliers, une politique sociale redistributive notamment en faveur des aîné-e-s et d'autres catégories de la population, et cela au travers des prestations accordées aux personnes en difficulté et des subventions octroyées aux associations.

C'est donc une adhésion à une politique basée sur la cohésion sociale que nous défendons, et nous sommes très heureux de voter ce budget 2008, qui permettra d'assurer encore d'autres aspects de la vie quotidienne des gens. Peut-être cela n'a-t-il pas été assez souligné aujourd'hui, même si j'en ai parlé dans ma déclaration préliminaire: le personnel de la Ville s'occupe très bien d'aménagement urbain et des questions de sécurité, qui sont d'ailleurs chères au magistrat radical. Nous sommes contents de constater que ses services sont suffisamment bien dotés en personnel pour mener une politique visant à l'amélioration du sentiment de sécurité des citoyennes et des citoyens. Nous sommes également contents de voir que le budget 2008 permettra de réaliser des projets d'aménagement urbain.

Néanmoins – et c'est peut-être le seul bémol de notre part – nous aurions aimé mieux doter les investissements au niveau du patrimoine financier, car le groupe socialiste a à cœur de rénover l'ensemble du patrimoine bâti pour favoriser une politique sociale du logement pérenne.

Enfin, contrairement à ce qui vient d'être dit, nous sommes très fiers d'avoir remboursé une partie de la dette à hauteur de 3 millions de francs. Pour l'ensemble de ces raisons, le Parti socialiste votera le budget 2008. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au terme des déclarations des partis, je mets aux voix les trois arrêtés du budget 2008, qui deviendront définitifs après ce vote. Je relis l'arrêté I, qui a subi quelques changements.

(Le président donne lecture de l'arrêté I.)

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé est accepté par 41 oui contre 36 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 68 oui contre 8 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté par 49 oui contre 8 non (19 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté I. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Fr.

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1 117 139 612
sous déduction des imputations internes de	77 529 220
soit un total des charges nettes de	1 039 610 392
et les revenus à	1 148 994 568
sous déduction des imputations internes de	77 529 220
soit un total des revenus nets de	1 071 465 348

L'excédent de revenus présumé s'élève à 31 854 956 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	75 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	75 000 000
b) patrimoine financier	
dépenses	20 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	20 000 000
c) total	
dépenses	95 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	95 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

	Fr.	Fr.
a) patrimoine administratif		
investissements nets		75 000 000
amortissements ordinaires	64 745 196	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 31 854 956</u>	
autofinancement		96 600 152
excédent de financement		21 600 152
b) patrimoine financier		
investissements nets		20 000 000
amortissements (autofinancement)		<u>1 418 831</u>
insuffisance de financement		18 581 169
c) total		
investissements nets		95 000 000
amortissements ordinaires	66 164 027	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 31 854 956</u>	
autofinancement		98 018 983
excédent de financement		3 018 983

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 31 854 956 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

Arrêté II. – Centimes additionnels*Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2008, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2008 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2008.

Arrêté III. – Emprunts*Article premier*

Le Conseil administratif est autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 2

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2008, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, avant de prendre congé de vous et de vous adresser, au nom du Conseil administratif, mes vœux de fin d'année, je souhaitais remercier nominalement les fonctionnaires de mon équipe qui ont assisté à tout le processus budgétaire et sans lesquels, aujourd'hui, il vous aurait été difficile de voter le budget. Il s'agit de Philippe Aegerter, Biljana Kostadinov, Aimé Mariaux, Sylvie Fontaine, Francesco Zagato, Carmen Mooor, François Pasteur, Geneviève Froidevaux, Olivier Veyrat et Daniel Fellay. (*Applaudissements.*)

Pour le mot de la fin, Mesdames et Messieurs, je reprendrai une partie de mon intervention de ce matin. Une majorité d'entre vous a voté le budget 2008, et cela en un temps record dans l'histoire du Conseil municipal. Ce budget autofinance à 100% ses investissements, il me semble important de le rappeler car c'est un fait rare. Même si ce n'est que modestement, il rembourse une partie de la dette – je pense que c'est à souligner aussi – et garantit des prestations sociales de qualité qui, nous l'avons vu, ne sont malheureusement pas un luxe pour une partie de la population genevoise.

Je vous quitte sur cette phrase en vous adressant mes vœux de fin d'année: vous avez voté un budget placé sous le signe de la solidarité et de l'égalité. Au nom du Conseil administratif, je vous remercie et je m'en réjouis. (*Applaudissements.*)

Le président. A mon tour d'ouvrir un chapitre remerciements. Tout d'abord, je remercie les fonctionnaires du département de M^{me} Salerno. Je tiens à remercier également M^{me} Marie-Christine Cabussat, cheffe du Secrétariat du Conseil municipal, ainsi que tout son staff, qui nous ont assistés de manière très efficace. M^{me} Cabussat a notamment organisé la pause dînatoire de tout à l'heure, une nouveauté, car elle ne s'était encore jamais déroulée sur la terrasse située en dessous de cette salle. Je tiens également à remercier les huissiers de l'Etat, en particulier M. Paul Perrin, qui nous a assistés aussi pendant cette soirée. (*Applaudissements.*)

Enfin, Mesdames et Messieurs, c'est vous toutes et vous tous que j'aimerais remercier au nom du bureau du Conseil municipal. Si ce débat budgétaire a été un peu chaotique au départ, la suite s'est extrêmement bien passée, les discussions ont eu une très belle tenue et vous avez toujours usé avec courtoisie de votre droit de parole, ce dont je vous suis reconnaissant. Avant d'annoncer les nouveaux objets déposés, je passe la parole à M. Queloz.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, plusieurs d'entre vous m'ont posé la question: «Mais où sont donc passés les

amendements de Georges Queloz?» *(Rires.)* Vous savez, ceux auxquels je vous avais habitués depuis quelques années déjà... J'ai donc demandé la parole pour vous donner cette information. Si je n'ai pas redéposé ces amendements cette année, c'est parce que l'objectif visé a été atteint. En effet, je demandais que certaines dépenses soient revues en fonction des comptes de l'année précédente. Petit à petit, on a compris que c'était plus juste et les chefs de service et les fonctionnaires eux-mêmes ont corrigé ces lignes budgétaires. J'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer à certains d'entre vous en commission, chers collègues, et je me réjouis que nous soyons parvenus à ce résultat. Mais comme la plupart d'entre vous sont nouveaux dans ce Conseil municipal, je voulais redonner l'explication en séance plénière. Pour finir, je remercie bien sûr les fonctionnaires et les chefs de service qui ont permis ce résultat.

Le président. Je passe la parole à M. Rielle, vice-président du Conseil municipal pour quelques minutes encore...

M. Jean-Charles Rielle (S). Chers collègues, merci pour tout ce que vous m'avez apporté. J'aimerais maintenant que nous applaudissions Guy Dossan. J'ai eu du plaisir à mener ce débat budgétaire avec toi, Guy, tout s'est passé de manière remarquable. Quand on est clair et qu'on cadre bien les discussions, elles se passent mieux. Un grand merci pour la qualité de ta présidence. *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Mesdames et Messieurs. J'ai encore oublié de remercier la presse – on oublie toujours quelqu'un! – dont les représentants nous ont subis toute la journée, TV Léman bleu qui a retransmis nos débats jusqu'à maintenant, ainsi que les agents de sécurité municipaux grâce auxquels nous étions en sécurité. *(Applaudissements.)*

5. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les deux motions suivantes:

- M-758, de MM. Grégoire Carasso et Gérard Deshusses: «Pourquoi abandonner la bonne idée de la motion M-728: Genève, place financière active?»;

- M-759, de MM. *Gérard Deshusses, Christian Zaugg, Jean-Charles Lathion, Roland Crot, Jean-Marc Froidevaux, Philippe Cottet, Simon Brandt, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Nelly Hartlieb, Frédérique Perler-Isaaz et Anne-Marie Gisler*: «Organisation d'un concours en vue de l'édification d'un monument à la mémoire commune des Genevois et des Arméniens».

6. Interpellations.

Le président. J'annonce l'interpellation suivante:

- I-166, de M. *Gérard Deshusses*: «Statut des courriers anonymes adressés au Conseil municipal de la Ville de Genève».

7. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, au nom du bureau et en mon nom personnel, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année. Mes meilleurs vœux pour 2008 à vous et à vos familles. Je vous donne rendez-vous en janvier 2008.

Séance levée à 0 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3446
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3446
3. Pétitions.	3446
4. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2008 (PR-570 A/B/C). Suite du deuxième débat et troi- sième débat	3446
5. Propositions des conseillers municipaux	3510
6. Interpellations	3511
7. Questions écrites	3511

La mémorialiste:
Marguerite Conus